

## “Effet de souffle”

C'est un gouvernement en crise, dont on supputait même le remaniement complet, qui, par la voix de son Premier ministre, a subitement annoncé, le 19 novembre, une « remise à plat de tout notre système fiscal ». Il espère, selon les mots d'un proche de Jean-Marc Ayrault cité par le quotidien *Le Monde* (24-25 novembre), provoquer « une explosion qui crée un effet de souffle » pour « éteindre l'incendie ». Cet incendie, c'est, d'un côté, une partie du patronat entrée en rébellion contre l'Etat, et, de l'autre, une tension sociale qui affole les préfets et qui s'exprime par des grèves en nombre croissant contre les licenciements décidés par le patronat et contre les contre-réformes décidées par le gouvernement. L'objectif de ce « coup de poker » désespéré est, d'abord, d'essayer de renouer les fils d'un « pacte » avec les organisations syndicales, dont le gouvernement avait fait son objectif politique principal. Mais l'opposition de la CGT et de Force ouvrière à l'accord national interprofessionnel (ANI) sur la flexibilité, puis à la contre-réforme des retraites, a ébranlé tout le dispositif. « Ce qu'a proposé le Premier ministre, c'est d'abord de rencontrer les partenaires sociaux (...), ça, c'est la méthode », a insisté François Hollande dès le 20 novembre. Les syndicats ont d'ailleurs été les premiers à être reçus à Matignon, avant même les responsables des groupes parlementaires. *Le Journal du dimanche* commentait le 24 novembre : « Cette initiative politique remet dans le jeu les partenaires sociaux. Il y a un compromis à faire, comme lors de l'accord sur le marché du travail issu de la grande conférence sociale. » Ayrault ajoutait : « Au terme de la concertation, le gouvernement prendra ses responsabilités comme il l'a fait pour les retraites. » L'enjeu est immense : ce n'est pas tant le système fiscal (c'est-à-dire les recettes de l'Etat), dont les hypothèses de réforme emplissent les colonnes des journaux, que « le financement de notre protection sociale » (les cotisations finançant la Sécurité sociale), dans le but de casser le « coût du travail », comme l'a confirmé le Premier ministre le 22 novembre. Et c'est ce gouvernement, qui bat des records de rejet dans les sondages, qui prétend le faire !

Yan LEGOFF

L'événement



Le secteur du bâtiment et travaux publics a massivement recours aux travailleurs détachés.

Photo AFP

**Vote d'une nouvelle directive au Conseil des ministres européens le 9 décembre, appuyé par une résolution unanime du Sénat en France le 15 octobre dernier**

# Travailleurs détachés : les patrons restent exonérés du paiement de toute cotisation à la Sécurité sociale !

Yan Legoff

Si l'on en croit la presse, la France aurait arraché, le 9 décembre à Bruxelles, lors du Conseil des ministres européens de l'Emploi, une « belle victoire », selon l'expression du ministre Michel Sapin. « *L'Europe s'engage contre le travail low cost* », titre le journal *Le Monde*, le lendemain. Imposant une défaite à la Grande-Bretagne, la France aurait obtenu le durcissement d'une directive de 1996 régissant l'emploi des travailleurs détachés et qui posait déjà les mêmes problèmes que la future directive Bolkestein. Venus notamment de Pologne, de Roumanie ou de Grèce, ces travailleurs détachés sont, rien qu'en France, des centaines de milliers, pour des missions pouvant aller jusqu'à vingt-quatre mois consécutifs sur le territoire national. Et pourtant, leurs employeurs, basés dans un autre Etat membre de l'Union européenne, ont le droit, en vertu de cette directive, de ne pas payer de cotisations à la Sécurité sociale en France ! L'employeur n'est tenu de respecter qu'un « noyau dur » de la législation sociale du pays d'accueil (salaire minimum, temps de travail et de repos, congés, conditions d'hygiène et de sécurité). Les cotisations sociales sont en principe versées dans le pays d'origine, où elles peuvent être bien moins élevées qu'en France. Ce statut, si l'on peut dire, de travailleur détaché a fourni l'armature juridique à des montages complexes (qui rappellent ceux en cours dans le transport maritime, avec les pavillons de complaisance). Ils permettent à des grands groupes du bâtiment et travaux publics (BTP) ou de l'agroalimentaire de faire appel, en toute légalité, à des sous-traitants pour un coût de 30 % inférieur !

## QUE CHANGE LA NOUVELLE DIRECTIVE ?

La nouvelle directive ne change en rien ces dispositions. Elle ne fait que renforcer en théorie les contrôles (au moment même où le gouvernement entame une restructuration de l'inspection du travail dénoncée par les syndicats !), et institue, dans le secteur des BTP, une responsabilité du donneur d'ordre (l'entreprise française qui fait appel à un sous-traitant employant des travailleurs détachés) en cas d'infraction. Il faut donc une honteuse hypocrisie pour prétendre que la directive de 1996 et celle qui vient d'être votée offriront une protection pour les travailleurs. C'est tout l'inverse ! Vous pensiez que, immigrés ou pas, les travailleurs doivent avoir les mêmes droits, et leurs patrons, les mêmes obligations ? A cause de l'Union européenne, ce n'est plus le cas !

## LE SÉNAT, UNANIME, “PARTAGE LA VOLONTÉ DE LA COMMISSION EUROPÉENNE”

Face à ce scandale, qui illustre à lui seul les véritables objectifs de l'Union européenne et de ses traités, le Sénat a voté à l'unanimité, le 16 octobre dernier, une résolution sur le projet de directive européenne, présentée par le sénateur PCF Eric Bocquet. Oui, sur ce sujet, PCE, PS, centristes et UMP ont voté à l'unanimité une résolution qui affirme qu'elle « partage la volonté de la Commission européenne » ! Selon ce texte, ce n'est pas la directive de 1996 qui est condamnable, mais son « contournement », selon la formule du ministre des Affaires européennes, Thierry Repentin. Mais le fait que les employeurs des travailleurs détachés soient autorisés, grâce cette directive, à ne pas payer un centime à la Sécurité sociale n'est même pas mentionné !

**Vous pensiez que, immigrés ou pas, les travailleurs doivent avoir les mêmes droits, et leurs patrons, les mêmes obligations ? A cause de l'Union européenne, ce n'est plus le cas !**

## UN “DUMPING SOCIAL” UNE NOUVELLE FOIS LÉGALISÉ

Mais alors, quel est l'objet du projet de directive actuel qui est le sujet de la résolution unanime du Sénat ? Il s'agit, selon ses initiateurs, de permettre davantage de contrôle, de limiter la chaîne de sous-traitance à trois niveaux, d'instituer « une labellisation européenne des sociétés qui détachent correctement leurs travailleurs »... Et la résolution se lamente du « dumping social », de la « fraude »... Un peu comme tous ces gouvernements qui, après avoir levé tout contrôle des capitaux au nom de la liberté de circulation inscrite dans le marbre des traités européens, prétendent aujourd'hui lutter contre les paradis fiscaux ! Nous y reviendrons. ■

## ILS ONT DIT

**FO**  
« La question de la concurrence salariale reste entière puisque le versement des cotisations patronales est en dehors du champ de cette directive » (communiqué, 10 décembre).

**CGT**  
« Il restera un sujet important à régler : faire en sorte que les employeurs d'ici n'aient pas une distorsion de concurrence par le biais des cotisations sociales » (Francine Blanche, membre de la direction confédérale, 10 décembre).

**CFDT et UNSA**  
L'UNSA juge que l'accord des ministres de l'Emploi à Bruxelles est « positif à condition que l'application soit effective ». La CFDT salue des « avancées » et reste muette sur le non-paiement des cotisations sociales par les employeurs.



# Ce que cache la "réforme fiscale" préparée par le gouvernement

Quel est le véritable objet du « chantier fiscal » lancé le 19 novembre par le Premier ministre ?

Les médias annoncent tout et son contraire, émettent des hypothèses aussitôt démenties, puis rouvertes le lendemain. Selon le quotidien *Le Monde* (26 novembre), serait ainsi sur la table la « fiscalité locale », la « fiscalité des entreprises », le « barème » et « l'assiette » de l'impôt sur le revenu, son « prélèvement à la source », c'est-à-dire sur les fiches de paie, le « quotient familial », les « niches fiscales », la « fusion CSG-impôt sur le revenu »... Mais c'est aussi, et peut-être surtout, le financement de la Sécurité sociale qui est dans le collimateur. Et cela, les médias en parlent beaucoup moins.

Pourtant, cela a déjà commencé. Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la TVA, payée principalement par les travailleurs, augmente. Cette hausse doit financer deux mesures d'« allègement du coût du travail », dont le gouvernement a fait le centre de sa politique. Il y a le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), d'un montant annuel de 20 milliards d'euros à terme, au bénéfice des patrons. Et il y a la baisse de 0,15 % des cotisations famille payées par les employeurs. Et ce ne serait qu'un début.

Faire passer des cotisations sociales, à la charge des patrons, à des impôts et taxes, payées par les travailleurs, cela s'appelle la fiscalisation. Poussée à son terme, cette « réforme » serait la mort de la Sécurité sociale telle qu'elle a été fondée en 1945, comme l'explique l'un de nos correspondants.

Y. L. ■



Photo AFP

Les ministres Benoît Hamon, Michel Sapin, le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, Marisol Touraine, ministre de la Santé, et le ministre du Budget, Bernard Cazeneuve, lors d'une rencontre avec les représentants syndicaux le 26 novembre 2013 à l'hôtel Matignon sur le "chantier fiscal".

## ÉCLAIRAGE

# Le salaire différé, c'est la garantie des droits sociaux ! Non à la fiscalisation



Photo DR

« L'impôt est un acte citoyen. C'est la condition des prestations sociales et des services publics dont bénéficient les Français », a déclaré le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, dans une interview du 19 novembre au journal *Les Echos*. L'impôt, condition des prestations sociales ? C'est un mensonge pur et simple.

Notre système de Sécurité sociale est basé sur l'article 31 de l'ordonnance fondatrice du 4 octobre 1945, qui prévoit que les prestations sociales sont financées par « les cotisations des assurances sociales, des allocations familiales et des accidents du travail assises sur l'ensemble des rémunérations ou gains perçus par les bénéficiaires de chacune de ces législations ».

C'est le salaire et non l'impôt qui finance les droits de chacun, garantis par l'article 1 :

« Il est institué une organisation de la Sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent. »

C'est ce qu'on appelle le système par répartition : le salaire de tous finance les droits de chacun (1). Et c'est encore le salaire différé qui finance majoritairement la Sécurité sociale.

## Recourir à l'impôt pour baisser le coût du travail

Interrogé sur la hausse de la TVA qui va frapper salariés, retraités et chômeurs dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Premier ministre a déclaré le mardi 19 novembre : « Revenir sur la hausse de la TVA, ce serait revenir sur la baisse du coût du travail. » Le recours à l'impôt, et notamment à la hausse de la TVA, consiste donc à répondre au souhait de la classe capitaliste de baisser encore le coût du travail. En baissant, entre autres, ce qui est habilement appelé charges patronales (mais que les patrons font en réalité supporter par la masse salariale), et en « compensant » cette baisse par l'impôt, notamment par une hausse de la TVA (pour un apport de plus de 3 milliards d'euros en 2014) — curieusement qualifiée de « sociale », alors qu'il s'agit de l'impôt le plus antisocial qui soit puisqu'il porte indifféremment sur la consommation de tous les ménages, qu'ils soient riches ou pauvres.

## Un "financement plus lisible" ?

Le gouvernement a quand même un problème : comment convaincre les organisations syndicales de la nécessité de fiscaliser la Sécurité sociale pour baisser le coût du travail ?

« Le financement de la Sécurité sociale est complexe et peu lisible », déclare Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, dans *Le Journal du dimanche* (1<sup>er</sup> décembre). Complexe ? Jusqu'à la création de la CSG en 1991, il était d'une simplicité spartiate !

C'est donc pour le « simplifier » que, toujours d'après M<sup>me</sup> Touraine, « une première étape est engagée, nous transférons en 2014 le financement de 1,2 milliard d'euros de la branche famille vers le budget de l'Etat » (via la TVA). Donc après avoir promis au patronat que l'augmentation de « leurs » cotisations vieillesse de 0,15 point allait être compensée par la baisse de 0,15 point de cotisation famille, le gouvernement compense cette perte par une augmentation de la TVA (pour un apport de 1,05 milliard d'euros pour la branche famille. Les 100 mil-



Photo AFP

lions manquant seront payés par la branche maladie, ou comment déshabiller Paul pour habiller Jacques). On sort ainsi de manière insidieuse les prestations familiales, de l'ensemble de la Sécurité sociale (comme cela a pu être fait pour la perte d'autonomie, bien qu'elle soit très largement financée par la branche maladie).

Et, dans le même temps, le gouvernement baisse le montant des prestations versées aux familles en jouant sur leur éligibilité (conditions de ressources) ou sur leur montant (gel de l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant et suppression du complément de libre choix d'activité majoré) comme le prévoit le projet de loi de financement de la Sécurité sociale [PLFSS] 2014. Et c'est là « une première étape »... M<sup>me</sup> Touraine poursuit : « Jusqu'où peut-on aller ? »

**Non à la fiscalisation des allocations familiales ! Augmentation des cotisations patronales !**

François Chocolatier ■

## ÉDITORIAL

# Un "pacte" contre la démocratie

Daniel Gluckstein  
Secrétaire national du POI

Le « pacte d'avenir pour la Bretagne » (94 pages !) rendu public, conjointement, par la « région Bretagne » et la « République française » la semaine passée (1) ne cache pas sa fonction : constituer « un cadre stratégique orientant la mise en œuvre des politiques publiques de l'Union européenne, de l'Etat et de la région ».

Ainsi donc, au moment même où le mouvement de rejet de la politique du gouvernement suscite des mobilisations s'élargissant sans cesse à des couches nouvelles, le pacte enjoint (article 2) d'« accompagner les restructurations ». A cet effet, le « dialogue social » permettra « de mobiliser les principaux acteurs sociaux, économiques du territoire, les entreprises, les salariés et les partenaires sociaux » pour la mise en place d'une « GPEC (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences) territoriale ». Il instaure également (article 5) la « simplification des procédures », préconisant (titre VII), au nom de « la reconnaissance du fait régional et des spécificités bretonnes » d'instituer « l'organisation différenciée des institutions publiques en Bretagne » et donnant mandat au préfet de région de mener « une mission d'expérimentation de plusieurs mesures de simplification administratives ».

Voilà donc la réponse du gouvernement « de gauche » Hollande-Ayrault à l'explosion légitime des ouvriers et des paysans confrontés à la liquidation en masse des usines : un pacte qui entérine les plans de licenciements décidés et disloque le cadre collectif du Code du travail, des conventions collectives et des services publics, par la régionalisation de la République !

Un pacte qui prétend associer les organisations ouvrières à cette entreprise de destruction, en l'anticipant et la planifiant dans le cadre de la GPEC et de l'application de la loi issue de l'ANI !

Pacte Bretagne, pacte Lorraine, remise en cause du statut de 1950 des enseignants, tentative de disloquer l'école de la République en école des territoires, menace contre la Sécurité sociale (ce socle qui fonde l'unité de la classe ouvrière à l'échelle de tout le pays) : tout est lié dans la politique réactionnaire d'inspiration corporatiste du gouvernement (2).

Le mouvement ouvrier doit-il participer à l'élaboration de tels pactes ?

Cette question ramène à celle, centrale pour la classe ouvrière et la démocratie, de l'indépendance du mouvement ouvrier.

C'est en relation avec cette situation que le bureau national du Parti ouvrier indépendant a décidé d'intervenir dans la campagne municipale, en précisant :

« De quoi partons-nous ? Du mouvement de rejet de la politique du gouvernement et de l'Union européenne tel qu'il s'exprime dans la lutte de classe (...). »

Il s'agit pour nous, en pointant du doigt la responsabilité de l'Union européenne — en particulier la sinistre farce des prochaines élections à un prétendu Parlement dont la seule fonction est de contribuer à l'étranglement des travailleurs, des peuples et de la démocratie —, de faire des municipales, et du groupement réalisé dans ce cadre, un point d'appui qui permette de formuler une nécessité : celle du rassemblement de toutes les forces ouvrières et populaires avec les organisations ouvrières et les élus en un vaste mouvement d'ensemble pour bloquer la politique du gouvernement aux ordres du capital financier. »

(1) Les deux logos figurent, côte à côte, sur la couverture du document.

(2) Ce qui n'empêche pas Troadec, porte-parole des prétendus « Bonnets rouges », d'estimer que ce pacte ne va pas assez loin.

(1) C'est avec ce système que veut en finir le patronat dont un représentant déclarait, en 2007 : « Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance. »



## Conférence nationale **POUR L'UNITÉ ET LA RÉSISTANCE** du 30 novembre, à Paris

### L'appel adopté (extraits)

**L**e gouvernement Hollande-Ayrault accélère encore la mise en œuvre de la politique de rigueur. Après l'ANI, signé en particulier par la CFDT — dont on commence à mesurer dans les entreprises les dégâts tant il facilite les licenciements —, combattu, entre autres, par la CGT et la CGT-FO, et transposé immédiatement dans la loi, après la nouvelle contre-réforme des retraites, encore approuvée par la CFDT, sous prétexte de réforme fiscale, le gouvernement s'attaque à présent à la Sécurité sociale.

La fiscalisation voulue par le patronat et le gouvernement ouvre la voie à la privatisation de la Sécurité sociale de 1945 financée par les cotisations, expression de la solidarité ouvrière (...).

Il est évident que l'on ne peut pas espérer l'emporter en s'alliant avec les patrons qui profitent de cette politique ou avec ceux qui la soutiennent et la mettent en œuvre (...). A des degrés divers, ce débat traverse toutes les organisations.

Pour aider à constituer l'indispensable axe de résistance face à ceux qui ont choisi d'accompagner les contre-réformes, alors que, de plus en plus, mûrit cette conscience que c'est ensemble, en préservant l'indépendance des organisations, dans l'unité contre le gouvernement, contre les patrons, par la grève, en bloquant la production, qu'il sera possible de les faire reculer (...).

La conférence appelle tous les militants, pour aider ce mouvement, à discuter, à sceller des accords d'unité sur des bases claires et conformes aux intérêts des travailleurs, à mettre en avant les ripostes ouvrières.

Paris, le 30 novembre 2013 ■

## INTERVIEW

# Le "plan social" à France Télévisions reporté jusqu'à la fin de l'année

Questions à Elisa Drago, syndicaliste dans l'audiovisuel

**Tu as pris la parole lors du rassemblement, à Paris, des salariés de France Télévisions en grève, le 7 novembre, à l'appel de leurs syndicats, pour le retrait du plan de départs « volontaires » touchant 361 postes, dont 90 journalistes, qui s'ajoutent aux 500 suppressions de postes en cours depuis deux ans. La direction a reporté la procédure de consultation sur son plan, jusqu'à la fin de l'année. Qu'en penses-tu ?**

C'est une mesure qui n'a aucune incidence sur l'application du plan. Ce n'est pas son retrait comme le demande le personnel. Il y a eu deux suicides ces derniers jours à France Télévisions : un journaliste reporter d'images au bureau de Bar-le-Duc de France 3 Lorraine et un monteur intermittent de Reims. On a connu cela à France Télécom. La direction préfère sûrement attendre que l'émotion du personnel retombe.

A Radio France internationale (RFI), c'est maintenant qu'ils vont procéder à l'« harmonisation » qui fixe les nouveaux statuts, droits et grilles salariales à la suite de la fusion de RFI-MCD (radio arabophone) et de France 24, après les deux plans sociaux de suppression de 300 postes.

A France Télévisions, ils font l'inverse : d'abord la fusion juridique en une entreprise unique, France Télévisions, ensuite, la signature des accords de substitution aux conventions collectives, pour enfin terminer par les plans de suppression de postes...

**Dans quel but ?**

Pour réduire les coûts. A France Télévisions, la direction attendait la signature de l'ANI (*accord national inter-professionnel signé par la CFDT et le Medef, transcrit dans la loi en juin 2013 — NDR*) et celle de l'accord dit d'« harmonisation » à la suite de la fusion de France Télévisions en une entreprise unique avant d'annoncer son plan de suppression d'emplois.

Parce qu'avec l'ANI, agir en justice contre les plans de suppression de postes devient plus difficile et, avec l'« harmonisation », les droits sont remis en cause, les indemnités de départ sont moins élevées. Le plan est donc moins coûteux pour la direction.

**Comment cela se passe-t-il à RFI ?**

Il faut rappeler que c'est le rapport Benamou-Levitte sur la réforme de l'audiovisuel extérieur, remis à l'Elysée en 2007, qui préconisait la fusion RFI-France 24. Ils étaient conseillés par le cabinet Altedia, fondé en 1992 par Raymond Soubie, conseiller social de Sarkozy. Et aujourd'hui, en 2013, c'est ce même cabinet qui conseille notre direction en matière d'« harmonisation » sociale.

Ce que l'on ne comprend pas, c'est que ces plans concernant le service public de l'audiovisuel ont été initiés par Sarkozy et que

le gouvernement actuel les poursuit et les finalise. On attendait une autre politique. On attendait le changement.

Propos recueillis par Samy HAYON ■

**“C'est une mesure qui n'a aucune incidence sur l'application du plan. Ce n'est pas son retrait comme le demande le personnel”**

## INFORMATIONS SYNDICALES

### LE 12 DÉCEMBRE

- Grève nationale des cheminots contre le projet de réforme ferroviaire, transposition par le gouvernement de la directive européenne d'ouverture totale à la concurrence.
- Grève nationale des centres de tri à La Poste contre le projet de la direction de fermeture de quinze centres.

Nous y reviendrons, dans notre prochain numéro, avec nos correspondants, de même que sur la manifestation des enseignants et des personnels des universités, le 12 décembre également, au ministère.



### A la une de "L'Ouest syndicaliste"

**“76 % des Français convaincus d'une explosion sociale en 2014”**  
Le numéro de décembre 2013 de *L'Ouest syndicaliste*, journal de l'union départementale CGT-Force ouvrière de Loire-Atlantique, fait sa une sur le « résultat d'un récent sondage ayant affolé le microcosme politique-médiatique, et qui concorde pleinement avec le contenu des rapports alarmistes (dont la presse s'est aussi fait l'écho) des préfets au ministère de l'Intérieur » : « 76 % des Français convaincus d'une explosion sociale en 2014. »

Et le journal d'ajouter : « *Déjà, ça pousse à la grève ! Sus à l'austérité !* » A l'appui : des photos des inspecteurs du permis de conduire en grève illimitée, des salariés de la FNAC en grève le 7 décembre et des hospitaliers nantais qui, après une grève d'avertissement le 5 décembre, se retrouvent à nouveau dans la rue le 12 décembre. ■

### Communiqué des unions régionales d'Ile-de-France CGT, FO, FSU et Solidaires

**Nouveau rassemblement le 18 décembre face à l'Assemblée nationale**

**“Retraite : dans l'unité, nous ne lâchons rien !”**

“Depuis septembre, des centaines de milliers de salariés, de retraités se sont mobilisés dans l'unité pour dénoncer la contre-réforme des retraites.

Malgré l'opposition des organisations syndicales et la désapprobation de l'opinion publique, l'Assemblée nationale réunie le 26 novembre dernier a approuvé le projet de loi retraite par 291 voix pour, 243 contre, 27 abstentions.

Ce vote étrié a été obtenu dans le cadre d'une procédure de vote bloqué ! Après le rejet du texte par le Sénat, on mesure une nouvelle fois que ceux qui portent ce projet injuste n'apportent

aucun argument positif sur la réforme gouvernementale (...).

**Le texte revient à l'Assemblée nationale le mercredi 18 décembre pour lecture définitive ! (...).**

**Dans la continuité des actions unitaires des 10 septembre, 15 octobre, 30 octobre et 26 novembre, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires d'Ile-de-France appellent à participer à un rassemblement de lutte unitaire le :**

**Mercredi 18 décembre 2013, à 12 h 30 Place Edouard-Herriot, métro Assemblée-nationale.**

Interventions des secrétaires généraux des organisations syndicales et témoignages de salariés. »

## Suppressions de postes, menace de privatisation du permis

# Grève nationale illimitée des inspecteurs du permis de conduire

Depuis le 28 novembre, les inspecteurs du permis de conduire ont entamé un mouvement de grève illimitée avec leur syndicat SNICA-FO.

Correspondant

**L**e 29 novembre, le syndicat organise un rassemblement à l'Arche de la Défense, siège du ministère. Avec le dépôt d'une proposition de loi signée par 80 députés UMP la semaine dernière, chacun voit se préciser le danger de privatisation (1) !

Les centres secondaires sont menacés et les agents perdent de l'argent en se déplaçant ! Le projet de loi de finances prévoit la suppression de 35 postes et la baisse de 4 % des crédits de fonctionnement. Et le transfert prévu des inspecteurs vers le ministère de l'Intérieur menace de nombreuses garanties statutaires (frais de déplacement, récupération, etc.).

La détermination est totale. La mobilisation nationale n'a pas faibli : plus de 50 % !

Nous savons que nous engageons un bras de fer avec le ministre et qu'il faudra tenir.

**“ON DÉFEND LES VALEURS DU SERVICE PUBLIC”**

A l'Arche, c'est ce que confirme le délégué du Pas-de-Calais : « *On a 22 grévistes, mais à partir de lundi, il faudra compter avec le noyau dur.* »

Des collègues sont là, transies de froid, toutes nouvelles recrues affectées dans la région parisienne. Elles ne mâchent pas leurs mots :

● « *La mobilisation est forte en Ile-de-France ; financièrement, c'est dur : on a un logement ailleurs.* »

● « *Je viens du privé. J'ai passé le concours par intérêt pour le métier et*



Les inspecteurs du permis de conduire avaient fait grève en janvier 2013, contre la réforme gouvernementale.

**“J'ai passé le concours par intérêt pour le métier et ils sont en train de le détruire”**

*ils sont en train de le détruire. On est pressés comme des citrons. On défend les valeurs du service public.* »

● « *Les délais d'attente pour les candidats à l'examen du permis sont provoqués par les auto-écoles pour se faire du fric. Les candidats ne sont pas prêts, le niveau est insuffisant.* »

● « *On est optimiste, ça va finir par s'arranger. Il n'y a pas mieux que le service public !* »

Tous dénoncent donc la machination organisée par les auto-écoles sur les délais de passage de l'examen du permis et le risque de privatisation. Certains départements sont en déficit lourd ; la perte de 35 postes dans ce contexte, avec un ministre qui a reçu, depuis, un groupe d'intérêts privés qui revendique la privatisation du permis, pourrait se révéler explosive ! ■

(1) Cette proposition de loi autoriserait des organismes privés à faire passer un « permis de conduire probatoire », valable deux ans, qui deviendrait définitif en cas d'absence d'infraction durant cette période (NDR).



## Hôpitaux

Conférence nationale **POUR L'UNITÉ ET LA RÉSISTANCE** du 30 novembre, à Paris

## CONTRIBUTION

Docteur Christophe Jedrecy, responsable de la structure interne des urgences du site de Dourdan (Essonne)



Manifestation pour la réouverture de la maternité à Dourdan, le 30 novembre.

## “La ministre de la Santé doit intervenir pour que la maternité de Dourdan rouvre dans les plus brefs délais”

M. Evin, directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France, poursuit la casse du service public hospitalier francilien sous le couvert de M<sup>me</sup> Marisol Touraine, ministre de la Santé.

M. Evin a suspendu l'activité de la maternité de Dourdan, de niveau I, depuis le 21 octobre 2013.

L'ARS a prétexté d'un rapport d'une inspection diligentée par M. Evin, inspection portant sur les conditions de prise en charge le 30 juin 2013 d'un accouchement compliqué d'une précocité du cordon ayant nécessité le transfert du nouveau-né dans un établissement où il décédera, le 18 juillet 2013.

L'ARS a orchestré une campagne médiatique extrêmement brutale, en adressant à toutes les agences de presse un communiqué stigmatisant la maternité de Dourdan.

L'établissement a répondu à toutes les injonctions de l'ARS malgré la sévérité de celle-ci.

Il est clair que M. Evin a annoncé, le 20 novembre 2013, sa volonté de poursuivre la suspension de la maternité de Dourdan. Depuis cette date, une intense mobilisation est en cours, avec une importante manifestation qui a eu lieu le 30 novembre 2013 à Dourdan, associant médecins, personnels soignants, élus locaux et population. Un col-

lectif, « Sauvons la maternité de Dourdan », a été créé pour coordonner toutes les actions de défense de la maternité de Dourdan. L'ARS de M. Evin, ancien ministre de la Santé, reçoit bien évidemment l'aval de son ministre de tutelle, M<sup>me</sup> Marisol Touraine, pour mener une politique de fermeture des hôpitaux et des maternités de proximité. Actuellement, l'Ile-de-France voit M. Evin mener une politique de réduction de l'offre hospitalière d'une grande brutalité sous le thème de l'austérité budgétaire.

La sacro-sainte réduction des dépenses publiques de l'Union européenne commence à produire ses premiers effets dévastateurs sur notre système de soins.

En même temps que les services de chirurgie et les services des urgences, les maternités de niveau I subissent une attaque frontale de la part de l'ARS, comme le montre la lutte emblématique du maintien des urgences de l'Hôtel-Dieu et de la maternité des Lilas.

Les méthodes mises en place par l'ARS contre la maternité de Dourdan montrent une brutalisation de l'ARS, consécutive aux mesures austéritaires prises par le gouvernement.

Les hôpitaux de Dourdan, Arpajon, Juvisy, Orsay sont ainsi touchés de plein fouet, car le partenariat public-privé du centre hospitalier « Sud Francilien » (CHSF) impose à

l'ARS de fermer tous les hôpitaux de proximité (46 millions d'euros de loyer en 2012 pour le CHSF).

Cependant, une politique de fermeture est actée en France depuis vingt ans, comme le montrent les chiffres :

- 1 747 maternités en 1972 et 520 en 2012, le rythme actuel de fermeture ayant été de 14 maternités par an de 2003 à 2006 ;
- pour la chirurgie, 300 services ont été supprimés entre 1997 et 2010 ;
- pour les urgences, les services, en 1985, assuraient 8 à 9 millions de passages par an, il n'en reste plus que 690 en 2012 assurant 16 à 17 millions de passages par an.

Cette politique est destructrice sur le plan sanitaire, comme le montre le recul de la France en terme de classement de morbi-mortalité périnatale depuis 1993 : perte de treize places dans le dernier classement de 2012, la France passant de la 7<sup>e</sup> à la 20<sup>e</sup> place sur les 27 pays de l'Union européenne.

La mobilisation pour la réouverture de la maternité de Dourdan fera reculer M. Evin, comme la mobilisation a fait reculer l'Assistance publique sur son projet de déménagement du siège qui rouvre les portes d'accès aux urgences (douze lits destinés aux patients en attente d'hospitalisation).

M<sup>me</sup> Marisol Touraine, ministre de la Santé, doit intervenir pour que la maternité de Dourdan puisse rouvrir dans les plus brefs délais, car la fermeture de ces maternités de niveau I, qui assurent 80 % des accouchements en France, fait peser une menace sanitaire très grave sur la population.

## URGENCES DE L'HÔTEL-DIEU

## Une brèche s'est ouverte Il est possible d'obtenir la réouverture des urgences de l'Hôtel-Dieu

Les urgences de l'Hôtel-Dieu (hôpital de l'AP-HP du centre de Paris) étaient fermées depuis le 4 novembre.

Les conséquences ?

Un mois plus tard, dans *Le Parisien* (4 décembre), on lit : « A 15 heures, hier après-midi, les urgences de Tenon, Saint-Louis, Lariboisière, Bichat, La Pitié-Salpêtrière et Pitié-Salpêtrière dépassaient un taux d'occupation de plus de 120 %. Il était de 150 % à Saint-Louis, 170 % à La Pitié-Salpêtrière, 185 % à Lariboisière, et même de 210 % à Tenon ! »

« Quand on compare ces taux d'une année sur l'autre, on voit que cela explose », déplore un médecin. Et *Le Parisien* de commenter : « La faute à qui ? La faute à la réorientation des pompiers [de l'Hôtel-Dieu] vers les autres hôpitaux le 4 novembre. »

La situation était à ce point intenable que même le professeur Loïc Caperon, « l'un des principaux maîtres d'œuvre du projet de transformation de l'Hôtel-Dieu, président de la commission médicale d'établissement (CME) de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), admet que l'impact du déroulement des urgences est « plus lourd qu'attendu ». »

Après des mois de protestation sous différentes formes des médecins, des urgentistes et des syndicats de personnels, le nouveau directeur de l'AP-HP, Martin Hirsch, a reçu les syndicats et a

annoncé, le 4 décembre, la réouverture de douze lits « portes » de l'ex-service des urgences. Il s'agit de lits destinés aux patients en attente d'hospitalisation après leur passage aux urgences.

Et il a également annoncé : « Il n'y aura pas d'opération immobilière à l'Hôtel-Dieu », c'est-à-dire pas de déménagement du siège de l'AP-HP. Rappelons que ce projet visant à transférer le siège de l'AP-HP sur l'Hôtel-Dieu, et donc, par voie de conséquence, à libérer les locaux des services de soins de l'hôpital, avait été voté le 6 février 2012 par la majorité PS et Front de gauche du Conseil de Paris.

M. Hirsch est aujourd'hui obligé de revenir sur cette décision qui allait à l'encontre des intérêts des malades.

Mais... Car il y a un mais. Les pompiers n'ont toujours pas l'autorisation d'amener des malades « couchés » à l'Hôtel-Dieu. De ce fait, ce qu'a annoncé le directeur de l'AP-HP n'est pas encore une véritable réouverture effective des urgences. Mais les reculs de M. Hirsch ouvrent une porte.

Raison de plus pour exiger la réouverture effective et complète des urgences de l'Hôtel-Dieu, c'est-à-dire que tous les malades puissent y être admis, qu'ils viennent avec les pompiers ou par eux-mêmes.

Daniel SHAPIRA ■

Conférence nationale **POUR L'UNITÉ ET LA RÉSISTANCE** du 30 novembre, à Paris

## CONTRIBUTION

Hugues Miller, syndicaliste en Moselle

## “Ce pacte Lorraine s'inscrit dans le cadre de la fermeture des hauts-fourneaux et de la casse de la pétrochimie”

## “Pacte Lorraine : la CGT avec le Medef, n'est-ce pas contradictoire ?”

Dans la région d'où je viens, la Lorraine, il y a un an jour pour jour, un accord entre le gouvernement et Mittal était signé pour liquider le dernier haut-fourneau lorrain. Une commission de suivi avait été mise en place à laquelle la CGT et FO ont refusé de participer. C'est en septembre dernier que le pacte Lorraine était signé entre l'Etat et la région.

Ce pacte s'inscrit dans le cadre de la fermeture des hauts-fourneaux et de la casse de la pétrochimie censée remplacer l'après-mine, dans les années 1980. Et aujourd'hui, cette industrie est liquidée à son tour (200 emplois vont être supprimés avec l'arrêt du vapocraqueur).

Ce pacte prévoit un certain nombre de mesures pour, prétendument, réindustrialiser la région. Voici ce que dit

ce pacte : « L'ensemble constitue un plan cohérent pour donner un avantage compétitif durable à la Lorraine dans le domaine des matériaux et de l'énergie. (...) La Vallée Européenne des Matériaux et de l'Energie sera identitaire pour la région Lorraine. Elle lui permettra de prendre des positions économiques créatrices de valeurs et d'emplois, dans le droit fil des priorités de l'Union européenne. L'impact financier global de cet objectif s'élève à 312 millions d'euros pour le pacte Lorraine 2014-2016. »

Cela veut dire 312 millions d'euros non pas pour industrialiser mais pour la compétitivité, c'est-à-dire distribués aux patrons, venant s'ajouter aux 20 milliards d'euros de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et aux 30 milliards d'euros annuels d'exonérations de cotisations sociales.

Pour ce pacte Lorraine, une charte de fonctionnement pour le suivi a été signée par un comité lorrain tripartite, avec le préfet, la région et les organisations patronales et syndicales. C'est-à-dire qu'on y voit la CGT avec le Medef. N'est-ce pas contradictoire ? N'est-ce pas tourner le dos aux camarades en lutte contre les accords de compétitivité issus de l'ANI ?

Désormais, c'est la Bretagne qui va avoir son pacte de compétitivité. A travers cette forme de régionalisation, on peut entrevoir l'acte III de la décentralisation, tout comme la réforme des rythmes scolaires qui territorialise le système éducatif. Le triptyque commune-département-Etat serait peu à peu remplacé par le triptyque métropole-région-Europe. La Lorraine comme la Bretagne servent

de terrain d'expérimentation au profit de l'Europe des régions et de l'éclatement de la nation.

Sans l'unité de la République, ce sont tous nos droits ouvriers qui sont menacés : le statut de la fonction publique, le Code du travail et les conventions collectives risquent d'être démantelés. Tout comme l'existence même de nos syndicats, de nos fédérations et de nos confédérations.

Un mot sur le « syndicalisme rassemblé », l'axe CGT-CFDT. Nous sommes de nombreux militants à la CGT à ne pas comprendre ce rapprochement.

Quand des camarades sont en lutte contre les accords de compétitivité dans les boîtes et que notre direction confédérale va chercher la CFDT, cela pose un problème.



## REPORTAGE

Après la grève nationale du 9 décembre

# Les professeurs des classes préparatoires reconduisent la grève dans toute la France

Les 8 500 professeurs de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) étaient en grève lundi 9 décembre, à 92 %, 95 %, voire 100 % de grévistes dans toute la France, à l'appel des syndicats SNES, SNALC, SN-FO-LC et de toutes leurs associations. Ce mardi 10 décembre, la grève est reconduite dans toute la France !

Michèle Lepeuve

Les professeurs de classes préparatoires aux grandes écoles rejettent le projet du ministre de modifier les règles de rémunération en vigueur depuis 1950, date des décrets qui définissent les obligations de l'ensemble des professeurs des classes préparatoires et des lycées et collèges. Il s'agit, en substance, d'imposer aux professeurs de classes préparatoires en moyenne 20 % de service en plus et 20 % de rémunération en moins !

« Du jamais vu dans l'histoire de la République ! », ont écrit les professeurs du lycée Condorcet, à Paris.

Le ministre Peillon a répondu à leur colère en prétendant faire œuvre de « justice » et restituer l'économie réalisée aux professeurs exerçant dans des collèges difficiles. Se gardant bien de dire qu'il s'apprête à supprimer la petite indemnité existante pour plus de la moitié d'entre eux !

Ceux qui conserveraient l'étiquette « établissement prioritaire » seraient accablés en contrepartie de tâches multiples, scolaires, périscolaires et même extrascolaires ! A la suite de la manifestation et de la grève du 2 décembre, il a tenté de diviser le front en concédant une « indemnité compensatrice » de 3 000 euros annuels.

L'assemblée des 500 professeurs réunie à Paris le 4 décembre a fait échouer cette manœuvre et a imposé que l'exigence de retrait soit maintenue par toutes les organisations.

La pétition intersyndicale et interassociative, qui réclame le retrait de la principale mesure visant les professeurs de CPGE, a recueilli, à ce jour, plus de 40 000 signatures. La motion adoptée par les 500 professeurs le 4 décembre demande le retrait de l'ensemble des dispositions concernant les CPGE. C'est le mandat donné à toutes les organisations.

**La manifestation parisienne a rassemblé dix fois plus de participants que la précédente, le 2 décembre**

Près de 6 000 professeurs et élèves, armés d'une forêt de pancartes et de banderoles, ont crié au ministre Peillon qu'ils ne veulent pas de son décret et de sa réforme. Étaient présents ceux des lycées parisiens, Louis-le-Grand, Henri-IV, Saint-Louis, Condorcet, Janson-de-Sailly, Fénelon, Balzac, Monet, Carnot, Bessières, de-Gennes, ceux de plusieurs lycées d'Ile-de-France, Champagne-sur-Seine, Marcellin-Berthelot, à Saint-Maur, Lakanal, à Sceaux, Michelet, à Vanves, venus en cortège groupé élèves-professeurs, Jeanne-d'Albret, à Saint-Germain-en-Laye, Pasteur, à Neuilly, avec une pancarte : « Pasteur à la rage ! », et quelques-uns de province, Nantes, Caen, Rouen...



**“Secondaire-prépas, même combat !”**

Les pancartes et les banderoles fabriquées par élèves et professeurs proclament :

« Retrait du décret Peillon avant le réveillon » (Janson-de-Sailly) ; « nous ne plions pas ! » (association des professeurs de classes préparatoires à HEC) ; « non à l'enseignement "low cost" ! » ; « le savoir coûte cher, essayez l'ignorance ! » ; « Peillon : échafaud pour l'ascenseur ! » ; « soldes, tout le savoir doit disparaître ! » ; « bienvenue en Grèce, - 20 %, attention à l'effet pas peillon ! » ; « secondaire-prépas, même combat ! » ; « ascenseur en panne ! » ; « comment tirer vers le haut quand on nous rabaisse ? » ; « Peillon ne veut plus de bons élèves ! »

Le chant de combat contre toutes les réformes à l'encontre de l'enseignement, depuis celle du ministre Devaquet en 1986, est repris sans cesse, notamment par les élèves : « Peillon, si tu savais, ta réforme, ta réforme, où on se la met... », ainsi que les slogans : « Non à la réforme Peillon, oui à l'éducation » ; « CPGE, annulons ce décret foireux ! » ; « Zep, lycées, prépas, même combat ! »

**Des centaines d'élèves sont regroupés derrière une banderole : “Touche pas à ma prépa !”**

L'un d'entre eux, élève au lycée Victor-Duruy, explique : « La décision du ministre d'abaisser brutalement les rémunérations de nos professeurs est le signal d'une attaque contre l'existence même des classes préparatoires aux grandes écoles. C'est le seul ascenseur social possible pour des élèves de milieux défavorisés. Il y a 30 % de boursiers en moyenne dans les CPGE. C'est cela qu'on défend. C'est insupportable qu'un gouvernement de gauche s'attaque à cela. Il y a 25 000 signatures sur la pétition des



A Paris, dans les cortèges des manifestants le 9 décembre (photos correspondant).



élèves. On a fait un collectif. Il y a eu des manifestations importantes d'élèves avec les profs, ce matin, à Lyon, Lille, Valenciennes... »

« Le collège, le lycée et l'université sont tellement ravagés par les réformes et l'asphyxie budgétaire qu'il ne reste plus que les prépas pour acquérir une solide instruction. Est-ce que c'est cela, finalement, qu'on veut abattre ? », complète un professeur de Louis-le-Grand.

« Le ministre me dit que je suis un nanti car je fais des heures supplémentaires, alors que c'est lui qui me les impose car il ne veut pas créer plus de postes en CPGE ! C'est un comble ! », s'écrie un professeur de Condorcet.

Tous les manifestants ressentent la grève et le cortège comme un très grand succès.

**“Grève aussi longtemps que nécessaire pour obtenir le retrait du projet”**

La discussion se mène sur les moyens de poursuivre la mobilisation si le ministre ne cède pas. Dans les 85 assemblées qui ont eu lieu avant la grève, dans l'assemblée des cinq cents professeurs réunis à Paris le 4 décembre, la proposition avait déjà été formulée de reconduire la grève au-delà du 9 décembre, « aussi longtemps que nécessaire pour obtenir le retrait du projet ». C'était le point de vue exprimé par la délégation de Lyon, celle de Janson-de-Sailly notamment...



Dans les délégations de lycée présentes, cette préoccupation est sur toutes les lèvres. La délégation de Clémenceau, à Nantes, déclare que la décision de poursuivre est déjà prise.

Certains soulignent le fait que des responsables syndicaux et associatifs ont déclaré dans les assemblées générales que « le retrait n'est pas possible et qu'il faut accepter les propositions du ministre », d'autres se préoccupent aussi de l'unité avec les enseignants du secondaire...

Une audience des associations au ministère a été annoncée pour le lendemain de la manifestation. Dans tous les établissements, des assemblées générales étaient convoquées pour examiner les réponses du ministre et décider des moyens de poursuivre s'il n'y a pas de retrait du projet, en s'appuyant sur le succès de la grève et de la manifestation de ce lundi. Ce mardi, les assemblées générales ont massivement reconduit la grève.

Si le ministre cède et est obligé de revenir aux dispositions actuelles du décret de 1950 pour les professeurs de CPGE, comment pourrait-il imposer celles qu'il destine à l'ensemble des professeurs de lycée et de collège ?

Les décrets de 1950 soudent l'ensemble des professeurs de l'enseignement secondaire, pré-bac et post-bac, dans un même statut !

**170 motions d'assemblées générales de lycées et de collèges se prononcent avec leurs sections syndicales (FO, SNES, CGT...) pour le retrait du projet Peillon de “réforme” des statuts.**





## Motion de l'assemblée générale de l'Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public (APPEP) adoptée à l'unanimité

### "L'APPEP S'ASSOCIE À LA DEMANDE DE RETRAIT DES PROJETS PEILLON"

« L'APPEP alerte tous les professeurs de philosophie sur les dispositions que le ministère s'appête à prendre concernant les missions de l'ensemble des professeurs (fiches ministérielles 1 et 2, consultables sur plusieurs sites syndicaux et associatifs).

Ce que le ministère a décidé signifierait une redéfinition des missions inscrites actuellement dans les décrets de 1950 et des textes qui les ont améliorées. En effet, la mission d'enseignement ne serait plus qu'une des trois missions exigées des professeurs.

S'ajouteraient aux "missions d'enseignement" : "Les activités liées à l'enseignement", "les activités complémentaires, liées à leurs responsabilités dans et hors de l'enseignement". Cette redéfinition des missions est assortie de l'introduction d'une référence à l'horaire annuel inscrit dans la "réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique" (qui prévoit 1 607 heures annuelles de travail).

Cette référence risque d'entrer en contradiction avec le statut dérogatoire accordé aux professeurs par le statut général de fonctionnaire de 1946 (annexe sur le statut libéral au sein de la fonction publique).

Le ministère a aussi décidé de supprimer toute une série de décharges de service statutaires, inscrites dans les décrets de 1950, et les textes qui les ont améliorées, notamment : l'heure de première chaire et donc

le statut de « professeur de première chaire » attribué actuellement aux professeurs de philosophie.

Y est substitué un quotient de 1,1 affecté à chaque heure d'enseignement effectuée en première et terminale, "dans la limite d'une heure" (précision apportée par la fiche ministérielle, car les professeurs de philosophie exerçant à temps complet auraient pu bénéficier de plus d'une heure de décharge), l'heure de décharge pour effectif pléthorique (supérieur à 35 élèves).

Se substituerait à cette décharge statutaire une « indemnité spécifique », dont les critères d'attribution ne sont pas clairement définis.

L'ensemble de ces dispositions, que le ministère veut mettre en œuvre très rapidement, risque de dégrader les conditions d'enseignement de toutes les disciplines.

L'enseignement de la philosophie, déjà atteint par la suppression des dédoublements réglementaires dans les classes technologiques et de la quatrième heure en terminale scientifique, serait gravement affecté par ces mesures.

L'APPEP dénonce les discours opposant les professeurs les uns aux autres. Elle renouvelle son soutien à la coordination des professeurs de CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles — NDLR) et s'associe à la demande de retrait de tous ces projets.

Elle réaffirme sa demande de rétablissement du dédoublement réglementaire des classes technologiques et de la quatrième heure d'enseignement en terminale scientifique. ■

## Associations des professeurs de premières et de lettres supérieures (APPLS)

### L'APPLS SOUTIENT LA RECONDUCTION DE LA GRÈVE

#### LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'APPLS S'EST ADRESSÉ LE 8 DÉCEMBRE À L'ENSEMBLE DE SES COLLÈGUES

« Chers collègues,

Le comité de l'APPLS, élargi aux présidents des associations littéraires, s'est réuni aujourd'hui. Voici la position de l'APPLS pour les jours à venir dans l'action pour la défense du statut des professeurs de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

— Grève massive et manifestation demain, à Paris et dans les villes où l'organisation permet de donner une visibilité réelle au mouvement.

— Demande du retrait complet du volet CPGE du projet Peillon, et demande d'une rencontre avec le ministre ou son cabinet.

— Maintien d'une mobilisation forte et visible, à l'initiative des assemblées générales locales, jusqu'à jeudi 12 au moins. L'APPLS soutient l'idée d'une grève reconductible mais renvoie cette décision aux assemblées générales locales mieux capables de mesurer la dynamique de la base.

— Organisation, en accord avec les associations et les syndicats, d'une nouvelle grève nationale, assortie si possible d'une grande manifestation parisienne, dans la semaine du 16 décembre.

Pour le comité de l'APPLS, Marc Even, son président. »

## Rythmes scolaires

# Les enseignants et les personnels en grève le 5 décembre continuent d'exiger avec force l'abrogation du décret Peillon

Le 5 décembre, les enseignants du primaire et les personnels territoriaux étaient à nouveau en grève à l'appel de leurs fédérations FO, CGT et SUD pour la suspension immédiate de la réforme des rythmes scolaires et l'abrogation du décret Peillon qui la met en place. Le SNUipp-FSU avait également été contraint, cette fois-ci, d'appeler à la grève nationale.



### Laurence Fayard

Ce que les enseignants et les personnels territoriaux continuent de rejeter avec force, c'est la remise en cause de l'école de la République, nationale et laïque, de leurs statuts et de l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national, remise en cause inscrite dans les projets éducatifs territoriaux. C'est ainsi que les mots d'ordre les plus repris dans les manifestations étaient, comme le 14 novembre dernier : « Territorialisation : non, non, non » ; « une seule école, celle de la République ! » ; « abrogation du décret Peillon ! ».

« Il est encore temps de revoir le décret (sur les rythmes scolaires) », a déclaré Sébastien Sühr, secrétaire général du SNUipp-FSU, le 5 décembre au soir. « Revoir le décret ? Ce n'est pas ce que veulent les enseignants et les personnels. « Dans tous les quartiers, dans toutes les régions, l'éducation doit rester nationale, abrogation de la réforme Peillon », ont-ils à nouveau scandé le 5 décembre.

Pour sa part, Hubert Raguin, secrétaire général de la FNEC FP-FO, a indiqué qu'une délégation rassemblant des représentants enseignants et territoriaux de la CGT, de FO et de SUD serait reçue cette semaine au ministère et a affirmé : « Le ministre serait bien inspiré d'écouter les enseignants en grève. Ce qui se passe depuis des mois dans le premier degré est en train de se produire dans le second degré », citant les manifestations des professeurs de classes préparatoires. La revendication d'abrogation de la réforme des rythmes scolaires est d'autant plus d'actualité au moment où l'Etat vient d'être contraint — avec l'affaire de la commune de Janvry, dans l'Essonne — de reconnaître aux communes la possibilité de ne pas appliquer la réforme à la rentrée 2014 !

« ZEP lycées, prépas, même combat », scandent les professeurs et les étudiants de classes préparatoires en grève. « ZEP lycées, prépas, écoles, même combat », c'est bien la question posée, au moment où les professeurs de classes préparatoires viennent de reconduire massivement leur grève. ■

## L'Etat contraint de reconnaître aux communes le droit de ne pas appliquer la réforme en 2014

(AFP, 6 décembre)

La préfecture de l'Essonne a renoncé vendredi à saisir la justice à l'encontre d'une commune qui a décidé de ne pas appliquer la réforme des rythmes scolaires, un « *aveu de faiblesse* » de l'Etat, selon le maire du village.

Le 7 octobre, Janvry, petite commune rurale située dans l'ouest de l'Essonne, avait voté une délibération intitulée « Rythmes scolaires : c'est non ! ». Il a depuis été imité par d'autres villes opposées à la réforme.

Fin novembre, la préfecture de l'Essonne avait saisi le tribunal administratif de Versailles par déferé pour faire annuler cette décision. Un déferé préfectoral permet à l'Etat de faire contrôler la légalité des décisions des collectivités territoriales.

### "UNE RÉFORME QUI BAFUE LE PRINCIPE DE LIBRE ADMINISTRATION DES COMMUNES"

Mais vendredi, alors qu'une audience était prévue le 11 décembre, la préfecture a indiqué se désister de cette requête, dans une lettre envoyée au tribunal administratif de Versailles.

Selon M. Schoettl (maire de Janvry — NDLR), ce désistement démontre que l'Etat n'est pas certain de la solidité du décret sur les rythmes scolaires. « C'est un vrai *aveu de faiblesse* », a-t-il déclaré.

« Si l'Etat était sûr de lui, il fallait qu'il m'attaque et qu'il montre que je suis un trublion. Mais il n'est pas du tout sûr de son fait », a-t-il ajouté. « Ils avaient neuf chances sur dix de se prendre un mur et que le décret soit déclaré illégal. »

M. Schoettl a annoncé son intention de saisir le Conseil d'Etat pour démontrer l'illégalité de la réforme, qui bafoue selon lui le principe de libre administration des communes. « Il y a toutes les chances que la réforme plonge. C'est un naufrage », a-t-il estimé. ■



## Chronique

## INTERNATIONALE

## France-Afrique : un sommet "pas comme les autres"

Andreu Camps

Cinquante-trois délégations de pays africains, avec des représentants du gouvernement français, des Nations unies, de l'Union africaine, de l'Union européenne, du FMI, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, ont participé au « sommet de l'Élysée pour la paix et la sécurité en Afrique », qui s'est tenu à Paris les 6 et 7 décembre 2013. Au centre de ce sommet, la question dite de la « sécurité collective », c'est-à-dire « la mise en œuvre d'opérations de paix africaines ».

Ce sommet avait plusieurs caractéristiques qui le différencient des précédents, qui réunissaient la France et ses anciennes colonies en Afrique. Tout d'abord de par sa composition : les grands pays anglophones du continent, tels l'Afrique du Sud et le Nigeria, y participaient. Ensuite, parce qu'il s'est tenu sous l'égide des institutions politiques et financières internationales, qui sont en réalité

sous contrôle de l'administration américaine. Troisièmement, ce sommet a donné son feu vert à l'intervention de l'armée française en Centrafrique.

La Maison-Blanche a chaleureusement salué le leadership français en Afrique. L'un des résultats du sommet, selon sa déclaration finale, c'est d'« avancer dans la constitution d'une force africaine » capable d'intervenir « pour

**Le Premier ministre de Centrafrique, Nicolas Tiangaye, à la sortie du palais de l'Élysée, à Paris, lors du sommet du 7 décembre.**

maintenir l'ordre » dans n'importe quel pays. Donc, désormais, les interventions militaires en Afrique devraient être faites par des Africains, sous contrôle des institutions internationales, même si l'armée française, avec son « savoir-faire », encadrera ces interventions. L'exemple de la Centrafrique est parlant. Tout a été fait pour préparer la justification de l'intervention, notamment dans l'accompagnement de l'effondrement de l'État de Centrafrique, en provoquant artificiellement une « confrontation ethnico-religieuse » qui n'avait jamais existé auparavant, pour pouvoir justifier l'intervention militaire et constituer un régime sous le strict contrôle des institutions internationales. Evidemment, pour le gouvernement et la bourgeoisie française, il s'agit aussi de maintenir leur place en Afrique, à un moment où la France a vu ses parts de marché sur ce continent passer de 16,2 % à 8,9 % ces dernières années. Tractations, donc, pour des interventions militaires au nom des intérêts économiques du capital. Nous sommes loin des intérêts des peuples d'Afrique.

## L'événement

## Emotion et questions après le décès de Nelson Mandela

Défilé devant la maison de l'ex-président Nelson Mandela dans le quartier d'Houghton, à Johannesburg, le 8 décembre 2013, trois jours après sa mort.

Une déclaration de Lybon Mabasa, président du Socialist Party of Azania (SOPA)

## “C'est la lutte des travailleurs et du peuple d'Azanie qui a contraint le régime de l'apartheid à ouvrir les portes des cellules”

## Eclairage

### Le 5 décembre, Nelson Mandela, premier président noir de l'Afrique du Sud, s'est éteint

L'émotion qui a touché tous les peuples de tous les pays et de tous les continents est profondément sincère. Pour eux, Nelson Mandela, c'est avant tout l'un des leaders de la lutte contre l'apartheid, un combattant qui n'a pas cédé devant la répression, qui a passé vingt-sept années de sa vie dans les geôles du régime raciste sud-africain.

Le concert de condoléances officielles venu de tous les chefs d'État et de tous les gouvernements, de ceux qui aujourd'hui fomentent les guerres, en particulier en Afrique, de ceux qui s'attaquent à leurs propres peuples au nom de « l'austérité », est d'une nature bien différente. Nombre de ces régimes, à commencer par celui des États-Unis, ne manifestaient pas le moindre soutien à Mandela lorsqu'il était emprisonné et que l'ANC fut longtemps classé comme « organisation terroriste ».

En Afrique du Sud même, des millions de travailleuses et de travailleurs, de jeunes, de vétérans du combat contre l'apartheid sont en deuil. Ils saluent dans la mémoire de Mandela l'un de ceux qui se trouvaient au premier rang du combat du peuple noir qui a mis fin au régime odieux de l'apartheid.

En même temps, ils ne peuvent que s'interroger sur les causes qui ont abouti à ce que vingt ans après la chute de ce régime, la majorité noire continue d'être plongée dans la misère, tandis que la minorité blanche conserve son statut privilégié : si 65 % des riches sont blancs, 100 % des pauvres sont noirs, indiquent les dernières statistiques officielles.

**Le Socialist Party of Azania (SOPA) est un parti ouvrier d'Afrique du Sud (Azanie) associé aux activités de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples.**

« Ensemble avec toute notre nation, nous portons le deuil de Nelson Mandela (...)»

Le SOPA adresse ses condoléances aux proches de Mandela et à l'ANC dont il était un dirigeant.»

Dans une déclaration, Lybon Mabasa, président du SOPA, est revenu sur la place politique de Nelson Mandela : « Madiba, ainsi que l'on surnommait affectueusement Nelson Mandela, fut à un moment le plus célèbre prisonnier politique du monde.

Il est ainsi devenu, pour des millions de gens dans le monde entier, le symbole de la lutte de libération en Afrique du Sud. (...)»

Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que la libération de Mandela et d'autres prisonniers politiques ne doit rien à l'indulgence ou la magnanimité du régime de l'apartheid. Elle est le résultat direct des luttes constantes menées par le peuple d'Afrique du Sud-Azanie.

C'est la lutte des travailleurs et du peuple d'Azanie qui a contraint le régime de l'apartheid à ouvrir les portes des cellules. Le soulèvement de Soweto le 16 juin 1976 fut un tournant pour la lutte pour la libération.

Ces événements démontrèrent que le peuple et la jeunesse d'Afrique du Sud avaient la capacité de faire ce qui était nécessaire pour libérer leur pays et leur peuple. C'est cette détermination, particulièrement exprimée dans le combat du grand leader noir, Steve Biko, et du Mouvement de la Conscience noire (1) qu'il avait fondé, qui a contraint le régime de l'apartheid — qui avait emprisonné à vie Nelson Mandela — à modifier son attitude.

Les sacrifices des jeunes de 1976 amorçaient une lutte extrêmement dure contre le régime de l'apartheid.

Plus ce régime devenait répressif, plus le peuple était déterminé contre l'ignominie.

Le mouvement ouvrier (...) joua un rôle majeur, menaçant le régime de l'apartheid dans ses fondements mêmes. Des centaines de milliers de travailleurs entrèrent en lutte, occupèrent la rue pour imposer la satisfaction de leurs revendications. Mais aussi, pour exiger la libération de Mandela, qui avait montré un grand courage lors de son procès.

### FIN DU RACISME INSTITUTIONNALISÉ, MAIS MAINTIEN D'UNE SOCIÉTÉ LA PLUS INÉGALITAIRE DU MONDE

Le règlement négocié qui s'en est suivi et les accords de la Codesa (2) ont signifié que le système de l'apartheid était parvenu à se réinventer. Il a pu le faire parce que la direction de Mandela a choisi d'aboutir à la « réconciliation » aux dépens de la justice sociale. (...)»

Les accords de la Codesa ont mis fin au racisme institutionnalisés, mais ont maintenu les privilèges que le système de l'apartheid avait donnés à la minorité blanche. (...) Le suffrage universel fut institué. Chacun a pu exercer son droit démocratique à voter ; le droit à la liberté de parole sans crainte d'une répression directe, comme c'était le cas sous le régime de l'apartheid, a également été imposé.

Mais la Constitution sud-africaine, qui a été décrite comme la plus libérale du monde, et qui, formellement, garantissait des droits égaux à tous, a été adoptée dans le contexte maintenu de la société la plus inégalitaire du monde. Très peu a été fait pour en finir avec les conséquences de quatre siècles de règne colonialiste. Le gouvernement Mandela, assurant qu'il agis-

sait en fonction de "l'égalité entre les Blancs et les Noirs", s'est refusé à attaquer les privilèges et la position dominante de la minorité blanche, conséquence de l'apartheid.

### LE PEUPLE NOIR CONTINUE DE SURVIVRE DANS DES TAUDIS

Aussi, aujourd'hui, c'est le peuple noir qui, par millions, continue à survivre dans des taudis. C'est le peuple noir qui, dans sa grande majorité, n'a pas accès à la terre. Ce sont eux qui n'ont pas accès à une protection de la santé digne de ce nom ni au droit à l'éducation. Les accords de la Codesa ont légitimé le maintien de la pauvreté pour le peuple noir. (...)»

On peut encore se demander aujourd'hui pourquoi Mandela accepta que soit payée la dette de l'apartheid, une dette qui n'était certes pas celle du peuple, et dont le remboursement a absorbé les fonds qui auraient pu servir à l'amélioration de la situation de la majorité du peuple. »

C'est sans doute, explique Lybon Mabasa, l'un des facteurs qui explique que tous les leaders du monde occidental se pressent aujourd'hui pour « rendre hommage » à Nelson Mandela. ■

(1) Steve Biko n'appartenait pas à l'ANC. Il fut le fondateur du Mouvement de la Conscience noire (BCM, dont sont issus les principaux dirigeants du SOPA), sur le mot d'ordre « un peuple, une Azanie, une nation », revendiquant le pouvoir à la majorité noire (NDLR).

(2) Codesa : Convention pour une Afrique du Sud démocratique ; négociations réunissant les dirigeants du régime de l'apartheid et les dirigeants de l'ANC et du Parti communiste, aboutissant aux accords de Kempton Park (1994) mettant en place les institutions actuelles (NDLR).

# Conférence

1<sup>er</sup> et 2 mars 2014 - Paris

# ouvrière

## européenne

## UKRAINE

## “Des ressources colossales sont mises en mouvement pour promouvoir la “voie européenne”...”

En Ukraine, les manifestations se poursuivent à l'appel de l'opposition, reprochant au président, Viktor Yanoukovitch, d'avoir « reporté » la signature d'un accord d'association avec l'Union européenne. Ces manifestations, qui drainent une foule hétéroclite — comme à l'époque de la « révolution » orange —, sont sous le contrôle de forces réactionnaires, comme le parti « Svoboda », se réclamant de Stetsko et Bandera, collaborateurs des nazis en 1941... Récent « haut fait d'armes » de ce groupe : avoir abattu une statue de Lénine dans le centre de Kiev.

Le journal *Rabochie Izvestiya* (daté de décembre 2013) donne largement la parole à des militants ouvriers ukrainiens, biélorusses, moldaves et russes sur les événements en cours à Kiev. Un militant de la république de Biélorussie, voisine de l'Ukraine, explique : « Les ressources colossales des médias “indépendants” sont mises en mouvement pour promouvoir la “voie européenne”. Et bien entendu, les ONG. Pour ce qui concerne la Biélorussie, par exemple, l'écrasante majorité des ONG, qu'il s'agisse de celles liées à l'opposition de droite ou de celles qui sont loyales vis-à-vis du pouvoir, n'existent que grâce à leurs mécènes occidentaux. (...) J'imagine que dans l'ensemble, une situation assez semblable peut être observée en Ukraine. (...) Malheureusement, en Ukraine, une partie des militants de gauche et des syndicalistes soutiennent l'intégration européenne, pour les raisons évoquées plus haut. » Interrogé sur la résolution unanime adoptée par le rassemblement du 24 novembre à Kiev, appelant l'Union européenne à appli-

quer des « sanctions » contre l'Ukraine, ce camarade, militant dans un pays qui subit des sanctions européennes et américaines depuis plusieurs années, déclare : « Je m'oppose aux sanctions de l'Union européenne à l'encontre de la Biélorussie, tout comme aux sanctions à venir à l'encontre de l'Ukraine. (...) Les sanctions de l'Union européenne contre le régime autoritaire de Loukachenko (président de la Biélorussie — NDLR) n'ont en aucun cas permis son assouplissement. D'ailleurs, ces sanctions ont commencé unilatéralement à se détendre, et certainement pas parce que le pouvoir biélorusse se démocratise.

Au contraire, c'est sous la pression de ces sanctions que le gouvernement biélorusse a commencé à mettre en œuvre toutes les exigences économiques du FMI et de la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD). La mise en œuvre de ces mesures monétaires, incluant le gel des salaires et des retraites, la remise en cause des programmes sociaux, la préparation d'une privatisation massive des entreprises, etc., non seulement n'a pas amélioré la situation juridique et sociale des travailleurs de Biélorussie, mais a conduit, au contraire, à leur imposer des contraintes et un contrôle accrus, tant au plan économique que politique. C'est pourquoi, en Biélorussie comme dans le monde entier, l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre de leur lutte organisée et d'elle seule. Et en aucun cas l'œuvre d'institutions du grand capital que sont, entre autres, l'Union européenne, la BERD, le FMI, qui défendent ses intérêts par leur appareil de contrainte et de propagande. »

Dominique FERRÉ ■

**La menace de sanctions n'a servi qu'à mettre en œuvre toutes les exigences du FMI et de la Banque européenne de reconstruction et de développement.**

## EN BREF

### Chypre : privatisations à tout-va...

Au bord de la faillite en raison de l'exposition des banques chypriotes à la dette grecque, le gouvernement vient d'annoncer un plan de privatisations de plusieurs entreprises publiques. Sur injonction de la troïka, Chypre a déjà dû liquider l'une de ses principales banques et restructurer la première — faisant perdre aux déposants entre 47,5 et 100 % de leurs avoirs —, et s'engager à des coupes budgétaires drastiques et à des privatisations. Première mise en vente, la compagnie de télécommunications Cyta ; puis viendront la compagnie de l'électricité (EAC) et celle des ports. Première phase, « le temps de préparer (ces privatisations) et mettre en place des réformes », a précisé le porte-parole du gouvernement, Christos Stylianides, expliquant que les entreprises devaient faire l'objet de restructuration afin de devenir plus attractives pour les investisseurs étrangers. Les entreprises en question emploient des milliers de personnes, et les salariés, qui craignent d'importantes vagues de licenciements, alors que le chômage a déjà atteint un record de 17 %, sont radicalement opposés à ces privatisations. Ils ont déjà manifesté contre.

### Espagne : chantage à l'emploi = montée du chômage et baisse des salaires

Alors que le pays est frappé par un taux de chômage de près de 26 %, le chef du gouvernement espagnol, Mariano Rajoy, se livre à un odieux chantage : « Dans les situations de difficulté, il vaut mieux gagner un peu moins et maintenir le plus grand nombre possible de postes de travail » ; la baisse des salaires aurait permis, selon lui, de « maintenir le plus grand nombre possible de postes de travail ». Résultat : les travailleurs espagnols subissent à la fois la montée du chômage, la baisse de leurs salaires et la perte de leurs acquis sociaux. Selon l'Institut national de la statistique, les revenus moyens par foyer ont chuté de 9,5 % entre 2008 et 2012, et désormais, 21,6 % de la population risque de tomber dans la pauvreté. La branche études de La Caixa (troisième banque espagnole) estime, elle, que les salaires ont été laminés de 7,1 % depuis 2010, et la Fondation d'études d'économie appliquée (Fedea) calcule une baisse de 12 % entre 2010 et 2012. Le Fonds monétaire international appelle, lui, à aller encore plus loin, prônant une diminution supplémentaire des salaires de 10 % en deux ans.

## SLOVÉNIE

## “L'Union européenne n'est pas une institution démocratique mais un instrument du grand capital”

Interview de Dimitar Anakiev, président du Zdruzenje izbrisanih delavcev (Association des ouvriers « effacés », qui organise les travailleurs de républiques de l'ex-Yougoslavie, chassés par la guerre, et à qui l'Etat slovène n'accorde qu'un statut d'étranger résident provisoire).



Photo DR

**Le comité directeur de votre association a répondu positivement à la proposition de militants espagnols et allemands de réunir une conférence ouvrière européenne, dont il est proposé qu'elle se réunisse les 1<sup>er</sup> et 2 mars à Paris. Tu as accepté de faire partie de son comité de préparation.**

Nous apportons notre soutien le plus énergique à la proposition des camarades espagnols et allemands de nous réunir tous ensemble et d'organiser une nouvelle conférence européenne de militants ouvriers.

Tout comme eux, nous aussi témoignons de l'importance de la résistance qui se développe aujourd'hui pour bloquer les « réformes » et les plans d'austérité meurtriers dictés par la troïka, l'Union européenne et ses institutions.

Au printemps, à l'automne et à l'hiver 2012-2013, environ 300 000 travailleurs et citoyens de Slovénie se sont mobilisés contre le régime compradore de Slovénie, ce qui a amené la chute du gouvernement. Une nouvelle situation se dessine en Europe : en Allemagne, à cause de la résistance populaire et ouvrière, la coalition des partis conservateurs de Merkel est ébranlée et elle a perdu sa majorité aux élections ; en Grèce et ailleurs, les gouvernements sont instables et soumis à des pressions intenable. En Slovénie, le régime libéral-compradore d'Alenka Bratusek est confronté à la même méfiance et à la même résistance que le régime conservateur-compradore de Janez Jansa auquel il a succédé.

Le nouveau régime slovène qui se subordonne au gouvernement de l'Union européenne et à ses institutions fonctionne, premièrement parce que la direction du mouvement ouvrier reste encamisolée dans le cadre de ce qui

**“Nous sommes d'accord avec vous pour dire que le peuple et lui seul ouvrira une issue à la crise terrible dans laquelle nous entraîne l'Union européenne”**

est « acceptable » pour l'Union européenne et, deuxièmement, à cause du chantage constant selon lequel, si la Slovénie rompt avec les diktats de l'Union européenne, cela mènerait au désastre. Ce chantage, qui sert de prétexte permanent aux directions du mouvement ouvrier pour éviter cette rupture et justifier le fait qu'elles accompagnent les contre-réformes, est de plus en plus ouvertement remis en question. Actuellement, en Slovénie, beaucoup de groupes organisés font campagne contre l'Union européenne.

**Avec ce qui se passe en Ukraine, une propagande se déchaîne en faveur d'un nouvel « élargissement » de l'Union européenne.**

**L'ex-République yougoslave de Slovénie a rejoint l'Union européenne en 2004. Quel bilan en tirez-vous ?**

L'Union européenne n'est pas une institution démocratique mais un instrument au service du grand capital. Elle sert à légaliser le pillage de la classe ouvrière, de la population et le démantèlement de leurs conquêtes et droits sociaux. La Slovénie est devenue membre de l'Union européenne en 2004, mais on voit déjà les ravages que cela entraîne dans tous les

domaines de la production économique et de l'organisation de la société.

Citons quelques exemples évidents : l'entreprise de production sidérurgique Litostroj privatisée, connue dans le monde entier pour la production de turbines pour les centrales hydroélectriques, a mis fin à son programme de développement. Il en va de même pour Gorenje, le plus grand fabricant slovène d'appareils électroménagers, pour le géant pharmaceutique Lek, etc. On pourrait en citer des centaines d'autres. L'Union européenne conduit la Slovénie à l'esclavage. Tous les ans, notre pays exporte pour 27 milliards d'euros de marchandises et de services et dégage un excédent commercial de 1,4 milliard sur un an, un excédent brut d'exploitation de 9 milliards d'euros, ce qui, une fois déduits les amortissements, donne un excédent net d'un peu moins de 4 milliards.

Ce n'est pas la Slovénie qui pose problème, mais c'est le pillage. Tout l'excédent dégagé par la Slovénie disparaît dans le système bancaire de l'Union européenne. Actuellement, l'Union européenne impose en Slovénie le système des « banques fragiles » insuffisamment capitalisées, grâce auquel les fonds des magnats de la finance et des compradores (les « héros » de la « privatisation ») sont garantis par le budget. L'Union européenne a également imposé des règles budgétaires au gouvernement, des « réformes » et des plans d'austérité meurtriers dictés par la troïka.

Nous sommes d'accord avec vous pour dire que le peuple et lui seul ouvrira une issue à la crise terrible dans laquelle nous entraîne l'Union européenne qui agit au compte du capital financier international.

Nous pensons aussi que seuls les travailleurs et les peuples, se saisissant de leurs organisations, imposeront l'unité entre les travailleurs et leurs organisations, unité nécessaire pour rompre avec l'instrument principal au service des capitalistes et des banquiers. Nous sommes tout à fait d'accord avec vous pour dire que seuls les travailleurs et les peuples, renouant avec la tradition de fraternité dans le combat qui a servi le mouvement ouvrier organisé dès les premiers jours, ouvriront la voie à l'union libre des peuples libres.

Propos recueillis par Dominique FERRÉ ■



## Grèce

## Près d'un Grec sur trois sans couverture sociale (Médecins du monde)

L'organisation Médecins du monde s'alarme de la situation des personnes sans couverture sociale en Grèce, qu'elle évalue à 27,7 % de la population, soit plus de 3 millions de personnes, avec des conséquences particulières sur les enfants et les femmes enceintes.

« Nous sommes très inquiets du nombre des gens qui ont perdu leur sécurité sociale en Grèce » en raison de l'explosion du chômage et de la récession, ce qui a notamment « de graves conséquences pour la santé des enfants et des femmes enceintes », explique Anna Maïli, présidente de la section grecque de Médecins du monde.

**“Entre 2008 et 2011, le nombre d'embryons morts-nés a augmenté de 21 %, ce qui est le résultat de la récession et du taux de chômage”**

Elle souligne le fait que « la vaccination des enfants (est) insuffisante ou parfois inexistante » pour les familles sans couverture sociale.

« Nous rencontrons tous les jours des enfants âgés de deux ou trois ans qui n'ont pas été vaccinés », et au cours des neuf derniers mois, Médecins du monde a

examiné « 10 633 enfants dont plus de la moitié (6 580) ont dû être vaccinés d'urgence », ajoute-t-elle.

Sans couverture sociale, le coût de vaccination d'un enfant jusqu'à l'âge de 6 ans s'établit entre 1 400 et 1 800 euros, selon Médecins du monde.

En raison des coupes dans le secteur public et les services sanitaires, « il n'y a aucune aide prévue pour les enfants des familles sans sécurité sociale, et les femmes sans protection sociale doivent payer pour les examens et l'accouchement ».

« Entre 2008 et 2011, le nombre d'embryons morts-nés a augmenté de 21 %, ce qui est le résultat de la récession et du taux de chômage », a affirmé Anna Maïli, en soulignant qu'« outre la crise humanitaire en Grèce, il y a maintenant une bombe sanitaire ».

Soumise à une austerité stricte par ses créanciers, l'Union européenne et le FMI, la Grèce est plongée dans la récession pour la sixième année consécutive, le chômage ayant explosé à plus de 27 %, le taux le plus élevé dans la zone euro.

Le chômage touche encore plus les femmes. « En moyenne, trois femmes sur dix entre 25 et 44 ans sont sans emploi », déclare Panos Mouzalas, gynécologue et membre de Médecins du monde. ■

Chaque semaine, lisez

INFORMATIONS OUVRIÈRES

TRIBUNE LIBRE DE LA LUTTE DES CLASSES

Abonnez-vous !

## Guadeloupe &gt; Pointe-à-Pitre

## Mobilisation générale du 5 décembre

Correspondant

L'appel à la mobilisation générale lancé par neuf syndicats (UGTG, CGTG, FO, FSU, Solidarité Finances publiques Guadeloupe, CFTC, SUD PTT-Guadeloupe et UNSA) jeudi 5 décembre a rassemblé plus de 6 000 travailleurs dans les rues de Pointe-à-Pitre.

La manifestation est partie de la mairie de Pointe-à-Pitre, en direction du tribunal, pour soutenir deux militants CGTG accusés d'avoir « diffamé » deux dirigeants de la société Sofhyper appartenant au groupe Despointes. Un nouveau procès qui, comme tous les autres, précédemment ou en cours, vise à faire taire le mouvement syndical, à criminaliser l'action revendicative.

Le procès a été reporté au 10 janvier prochain, en raison d'un contexte « trop tendu », selon les dires mêmes des autorités coloniales.

Les organisations syndicales appelaient les « travailleurs et peuple de Guadeloupe » à « se rebeller en refusant d'accepter le mépris, le déshonneur, la soumission et le mensonge » et en « exigeant l'arrêt des licenciements, des salaires décents et l'application de toutes les dispositions de l'accord Bino » signé après la grève générale de 2009.

« Le changement promis par Hollande et Lurel (PS) n'est pas au rendez-vous : chômage de masse, précarité, licenciements en cascade, remise en cause des droits sociaux, répression antisyndicale sont le lot quotidien de milliers de travailleurs », affirmaient les syndicats dans leur appel à la grève. ■



Photo DR

Communiqué des organisations syndicales CFTC, CGTG, FO, FSU, Solidaires FPG, SPEG, SUD-PTT GWA, UGTG, UNSA

“Bravo aux travailleurs de Guadeloupe”

« Plus de 6 000 personnes ont défilé avec fierté et détermination dans les rues de Pointe-à-Pitre ce jeudi 5 décembre 2013, à l'appel des organisations syndicales CFTC, CGTG, FO, FSU, SFPG, SPEG, SUD-PTT GWA, UGTG, UNSA pour dire :

“Non à la pwofitasyon (exploitation), non aux licenciements, non à une école conduisant nos enfants à l'échec, non à une vie de misère...”

Les manifestants ont été accueillis par plus de dix camions de gendarmerie devant le palais de justice dès 12 h 30. C'est là la seule réponse de l'Etat face aux revendications des travailleurs.

Plus que jamais, les organisations syndicales exhortent les travailleurs à poursuivre les assemblées générales dans les entreprises et les administrations et à se pré-

parer à une prochaine mobilisation plus ample et plus vaste.

Travayé, pèp Gwadeloup : pon disou pa pèd. Kenbé rèd frè, kenbé rèd suwtou pa moli, kenbé rèd suwtou pa pléré, kenbé rèd suwtou pa tranblé douvan misyé la ka kenbé fwèt la ! (Travailleurs, peuple de Guadeloupe : rien n'a été perdu. Tenez bon frères, tenez bon, surtout ne faiblissez pas, tenez bon, surtout ne pleurez pas, tenez bon, surtout ne tremblez pas devant celui qui tient le fouet !)

Jou nou ké mété a jounou péké vwè jou ! (Le jour où nous mettrons genoux à terre n'est pas prêt d'arriver !)

Elie Domota, pour les organisations syndicales (5 décembre 2013) »

## INTERVIEW

Chômage, vie chère, répression antisyndicale...

## La situation est plus qu'explosive

Elie Domota, secrétaire général de l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG), porteparole du LKP, répond à nos questions.



Photo DR

La quasi-totalité des organisations syndicales, dont l'UGTG, a appelé à la grève le 5 décembre. Peux-tu nous en donner les motivations et nous rappeler les principales revendications de cette grève ?

Le gouvernement Hollande poursuit la même politique que son prédécesseur. Remise en cause des garanties sociales, cadeaux au patronat, licenciements, répression antisyndicale... Voilà en quelques mots la situation sociale dans laquelle se trouvent des milliers de travailleurs en Guadeloupe.

Depuis plusieurs mois, les licenciements se comptent par centaines. Rapportés à la population active française, cela correspond à plusieurs dizaines de milliers d'individus (43 licenciements en Guadeloupe équivalent à près de 7 000 licenciements en France).

Le taux de chômage chez les jeunes de moins de 25 ans atteint près de 60 %. Le taux de chômage de la population active dépasse les 30 %. L'illettrisme atteint des niveaux record (20 à 25 % de la population est jugée illettrée). A peine 30 à 35 % des enfants d'une même classe

d'âge, entrés en maternelle, arrivent au bac. Entre 1 200 à 1 500 jeunes quittent le système scolaire chaque année sans qualification... Les faits de violences et d'insécurité se multiplient. Dans le même temps, les prix continuent à augmenter.

Les patrons refusent de respecter les accords salariaux (accord Bino). La loi Lurel sur la vie chère n'est qu'une escroquerie ayant pour objectif de faire croire à une baisse des prix, mais en fait elle conforte la pwofitasyon (exploitation) des importateurs distributeurs.

Les engagements pris par l'Etat, les collectivités et les élus de Guadeloupe dans le cadre du grand mouvement LKP de 2009, relatifs à la formation de la jeunesse, à l'emploi, au développement économique, à l'éducation, à la baisse des prix... n'ont jamais été respectés par le gouvernement Sarkozy-Pencharid ni par celui de MM. Hollande et Lurel.

Face à cette tragédie, les organisations syndicales ont décidé de lancer un avertissement en direction du pouvoir, des élus et du patronat, mais aussi un message d'espoir en direction des travailleurs.

Quel bilan ton organisation tire-t-elle de cette journée de mobilisation ?

Journée réussie, avec plus de 6 000 personnes dans les rues. Et cela, malgré une campagne de diabolisation et d'intimidation organisée par l'Etat français par le biais de la télévision publique, Guadeloupe première, avec le concours de syndicalistes jaunes payés pour mettre à mal l'unité des organisations et des travailleurs. Bien au contraire, ces tentatives ont renforcé la détermination des militants et des travailleurs de Guadeloupe. A la fin du défilé, ce sont plus de dix

camions de gendarmes qui attendaient les manifestants devant le tribunal de Pointe-à-Pitre.

La lutte contre répression était présente à cette manifestation...

Bien entendu. L'après-midi, nous avons campé devant le tribunal pour soutenir les militants de la CGTG convoqués à la demande d'un descendant de béké. Les militants de la CGTG sont poursuivis pour injures et diffamations publiques pour la diffusion d'un tract dans lequel il était écrit que la famille du béké Despointes avait fait fortune grâce à la traite négrière et à l'esclavage.

Les gendarmes ont barré l'accès à tous les militants, les empêchant d'accéder à la salle d'audience. Le procureur comptait faire un procès à huit clos « au nom du peuple français ». Devant la détermination des manifestants, le procès a été renvoyé au 10 janvier 2014.

L'UGTG vient de fêter, le 2 décembre dernier, son 40<sup>e</sup> anniversaire. Que peux-tu nous en dire ?

Quarante ans de luttes, quarante ans de résistance, de créativité pour le respect, la dignité des travailleurs et du peuple de Guadeloupe. Les manifestations organisées à cet effet avaient pour but de mesurer la contribution de l'UGTG aux luttes menées en Guadeloupe durant ces quatre décennies. Cela nous a permis de rencontrer d'autres organisations de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique pour réfléchir ensemble sur la lutte de classe en pays colonisé. Quarante ans de luttes, quarante ans de fierté et d'engagement à poursuivre le combat pour l'éradication de la domination capitaliste et colonialiste en Guadeloupe. ■



U N E S E M A I N E D A N S L E M O N D E

PORTUGAL

**La troïka de retour, les salaires en ligne de mire**

Le 4 décembre, la troïka (Union européenne-FMI-BCE) a entamé un nouvel examen du programme de rigueur à mettre en œuvre par le gouvernement. Ce retour de la troïka intervient une semaine après l'adoption par le Parlement d'un budget pour 2014 d'une rigueur exceptionnelle, qui a donné lieu à une vague de grèves et de manifestations. Projet phare de ce budget, les coupes de près de 10 % dans les retraites des fonctionnaires.

Les travailleurs du privé ont, eux aussi, manifesté leur rejet de cette politique, alors que le taux de chômage dépasse les 15 % et que leurs salaires ont été laminés. Selon une étude de la Banque du Portugal, en 2011 et 2012, 39,4 % des salariés du pays ont subi des baisses de leurs revenus. Les nouveaux arrivants sur le marché du travail ont dû accepter une diminution de 11 %, en moyenne, de leurs salaires en 2012.

Les experts du Fonds monétaire international réclament en plus une baisse du salaire minimum (actuellement de 485 euros) pour les jeunes, prétendument pour favoriser l'embauche de chômeurs.

« Une politique de bas salaires est inacceptable », prévient Lucinda Damaso, présidente de l'Union générale des travailleurs (UGT).

CHIFFRE

**13**

**C'est, en pourcentage, ce que l'Etat nigérien aurait perçu (soit 459 millions d'euros), entre 1971 et 2010, de la valeur totale des exportations d'uranium, évaluée à 3,5 milliards d'euros. Le géant du nucléaire français Areva extrait près de 40 % de son uranium au Niger, mais ce pays reste l'un des plus pauvres au monde.**

GRANDE-BRETAGNE

**Nouvelles coupes budgétaires**

Le ministre des Finances britannique, George Osborne, vient d'annoncer de nouvelles coupes de trois milliards de livres (3,6 milliards d'euros) dans le budget de l'Etat, lors de la présentation des grandes lignes de son nouveau plan budgétaire.

Les principaux ministères devront réaliser des économies par des « gains d'efficacité » (traduire : suppressions massives de postes) et par des coupes budgétaires de 1,1 % au cours des deux années à venir, au nom de la réduction d'un déficit persistant (8,1 milliards de livres [9,7 milliards d'euros] en octobre, en diminution de 100 millions de livres par rapport à l'année précédente).

George Osborne a également dévoilé que la réforme des retraites repoussera l'âge de départ à la retraite des Britanniques actuellement âgés de moins de 50 ans.

**Spéculation : inquiétudes face à l'argent facile déversé sur les marchés**



Janet Yellen, la nouvelle présidente de la Réserve fédérale américaine (Fed).

Photo DR

L'argent coule à flots sur les marchés financiers, et les spéculateurs en profitent pour rechercher à tout prix la rentabilité maximum, au risque de provoquer l'effondrement du système. Un scénario qui commence à inquiéter plus d'un.

« Des bulles commencent à se développer dans différents secteurs, comme celui des terres agricoles ou celui des obligations d'entreprises mal notées », s'inquiète Tim Adams, directeur de l'Institut de la finance internationale, institut qui défend les intérêts des banques.

En réponse à la crise financière de 2008, les banques centrales, notamment la Réserve fédérale américaine (Fed), ont abreuvé les marchés de liquidités, abaissant par ailleurs leur principal taux directeur à des planchers parfois historiques, prétendument pour relancer l'économie.

Cette situation va jusqu'à inquiéter certains régulateurs boursiers, à l'image du prési-

dent de l'Autorité française des marchés financiers (AMF), qui signale « un risque dont tout le monde s'accorde à dire qu'il est majeur : l'abondance de liquidités ».

« La Fed achète à peu près 85 milliards de dollars par mois de dette publique américaine... Or nous savons qu'un des facteurs de déclenchement de la crise des subprimes provient précisément de cet excès de liquidités », explique-t-il.

Pratiquant la méthode Coué, la nouvelle présidente de la Fed, Janet Yellen a reconnu, devant le Congrès américain le 14 novembre, que cette politique de l'argent facile favorisait la montée des prix des actions à Wall Street — qui vole de record en record —, mais elle a exclu la formation d'une bulle financière.

« Attention, cependant, aux mauvaises surprises en 2014 », prévient pour sa part le gérant de fonds Pimco, l'un des plus importants au monde.

HAÏTI

**Pas de limites pour la Banque mondiale...**



Photo AFP

Novembre, à Pétionville. Une mère et son bébé, comme 170 000 Haïtiens, sont contraints de survivre dans les bidonvilles, quatre ans après le séisme.

dans la mise en œuvre des « réformes structurelles ». Pour la Banque mondiale, « les efforts (sic !) enregistrés au cours des quatre dernières années » sont plombés par les retards en matière de maîtrise de la dépense publique !

Près de quatre ans après le violent séisme qui avait ravagé Haïti (200 000 morts, 1,5 million de déplacés, infrastructures détruites) et alors qu'aujourd'hui encore, des centaines de milliers de personnes survivent dans les pires conditions sous des abris de planches et de tôles, la représentante de la Banque mondiale en Haïti demande au gouvernement en place d'aller toujours plus loin dans la mise en œuvre des « réformes structurelles ». Pour la Banque mondiale, « les efforts (sic !) enregistrés au cours des quatre dernières années » sont plombés par les retards en matière de maîtrise de la dépense publique !

COMMUNIQUÉ DU POI (EXTRAITS)

**Non à l'intervention française en Centrafrique !**

Sur décision du gouvernement Hollande-Ayrault, l'armée française intervient une nouvelle fois en Afrique.

Après la Libye, le Mali... cette fois, en Centrafrique. Mille soldats des forces spéciales ont commencé à être lâchés sur ce pays. (...) L'intérêt des peuples, la liberté, la paix, la démocratie n'ont rien à voir là-dedans.

Cette intervention, comme toutes les précédentes, ajoutera du chaos au chaos.

Ce n'est pas d'interventions armées dont ont besoin les peuples africains, c'est de pouvoir décider eux-mêmes de leur sort, de voir respectée leur pleine souveraineté, de pouvoir disposer des immenses richesses que recèle leur continent, pour eux-mêmes et pour les générations futures.

Non à l'intervention militaire de la France en Centrafrique ! Hors d'Afrique les troupes françaises et étrangères !

Le bureau national du POI réuni à Paris le 7 décembre 2013 (16 heures)

LIBYE

**Un pays qui n'existe plus**

Dans un pays livré aux bandes armées et aux anciennes milices qui pillent le pays et les populations, une pénurie d'électricité par manque d'approvisionnement en hydrocarbures des centrales électriques menace de plonger les villes dans le noir. Tel est le résultat, deux ans à peine après une opération militaire qu'on nous présentait comme salvatrice de la démocratie et de la civilisation.

« La situation devient critique », reconnaît Ali Mhirig, ministre de l'Électricité d'un gouvernement qui ne contrôle plus rien dans un pays qui, à proprement parlé, n'existe plus.

L'AFP rapporte : « Un gazoduc alimentant plusieurs centrales électriques de l'ouest libyen est fermé depuis fin septembre. Une autre centrale, Al-Sarir, dans le sud libyen, risque aussi d'arrêter de fonctionner », des milices tobous « bloquant l'approvisionnement de la centrale en carburant. La production d'électricité est déjà affectée depuis le blocage, fin juillet, par des protestataires armés, des principaux terminaux pétroliers dans l'est libyen, provoquant une chute de la production de pétrole à 250 000 barils par jour, contre près de 1,5 million de barils par jour en situation normale.

Le ministre a précisé par ailleurs que des compagnies étrangères qui étaient chargées de réparer des centrales électriques endommagées lors du conflit de 2011 ont quitté le pays après la flambée des violences. »

GRÈCE

**Un enseignant récompensé... et congédié**



Photo DR

Son prix du meilleur enseignant dans une main et la lettre du ministère le congédiant dans l'autre, un enseignant grec a fait sensation au cours d'une cérémonie officielle, témoignant de la réalité révoltante de la réforme de la fonction publique mise en œuvre par le gouvernement grec pour répondre aux exigences de la troïka.

Reçu au ministère de l'Éducation pour la remise de son « prix d'excellence », Dimitris Sakatzis ne s'est pas contenté de brandir l'honorable distinction à son passage à la tribune.

Dans l'autre main, cet enseignant d'un lycée professionnel de Tyvernos (centre de la Grèce) tenait le courrier officiel l'informant de sa « mise en disponibilité », c'est-à-dire de la suppression de son poste et du fait qu'il allait gagner 75 % de son salaire pendant huit mois, comme nombre d'autres fonctionnaires, avant sa mutation ou son licenciement.

« Je ne suis pas un syndicaliste, je ne suis pas un homme politique. Je ne suis en quête d'aucun vote. Je suis juste un professeur en disponibilité, qui jusqu'ici travaillait avec zèle et passion dans sa classe et son école », explique cet enseignant dont les propos sont rapportés par le quotidien grec *To Ethnos*.

Comme lui, quelque 2 000 enseignants de lycée technique ont été, cet été, placés en disponibilité, première vague d'une cohorte de 25 000 fonctionnaires appelés à connaître le même sort d'ici au début 2014, selon les engagements pris par la Grèce auprès de la troïka Union européenne-BCE-FMI.

Résultat : selon une enquête de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Grèce chute du 25<sup>e</sup> au 42<sup>e</sup> rang pour ce qui est de la « performance » des élèves.



Sport / Football

# Qatar gate sur le football mondial

**Au moment où le Brésil s'embrase face au scandale des dépenses publiques somptuaires engagées pour la Coupe du monde de football de 2014, après la victoire des mafias russes pour l'obtention de cette coupe en 2018, une controverse planétaire conteste maintenant l'organisation de la Coupe du monde 2022 attribuée au Qatar, mettant gravement en cause les instances dirigeantes de la Fédération internationale de football (FIFA).**

Repères

● **23 novembre 2010** : réunion entre le président de la République d'alors, Nicolas Sarkozy, le prince du Qatar, Tamim ben Hamad Al-Thani, Michel Platini, président de l'UEFA, et Sébastien Bazin, représentant de Colony Capital, propriétaire du PSG jusqu'en 2012.

● **2 décembre 2010** : à Zurich, la Fédération internationale de football (FIFA) vote pour la Russie pour l'organisation de la Coupe du monde 2018 et le Qatar pour la Coupe du monde 2022. La « campagne » de ce dernier pays avait atteint le budget de 33,75 millions de dollars. Le Qatar Bin Hamman, président de la Fédération asiatique de football, a été ensuite radié à vie de la FIFA pour soupçons étayés de corruption et de malversations.



Un chantier à Doha. Quarante-quatre ouvriers népalais sont morts l'été dernier. La Confédération syndicale internationale (CSI) estime à 4 000 le nombre des ouvriers immigrés qui risquent de perdre la vie d'ici à 2022.

Photo DR

Par Michel Landron

Presque tout le monde connaît désormais les milliardaires du Qatar qui ont acheté le Paris Saint-Germain (PSG) quand les clubs de foot amateur, sans notoriété médiatique, parviennent tout juste à se payer leurs ballons. Mais on connaît moins le rôle joué par les instances dirigeantes de la Fédération internationale de football (FIFA) et des fédérations sportives nationales qui, toute honte bue, ont choisi, en décembre 2010, le Qatar pour organiser la Coupe du monde 2022. Après les accusations de la Confédération syndicale internationale (CSI), tout ce beau monde découvre maintenant, comme des innocents aux mains pleines, la surexploitation forcée que subissent les ou-

vriers émigrés supplémentaires (ils sont 1,5 million, Indiens et Népalais principalement) qui construisent les infrastructures nécessaires (routes, ports, hôtels...) et des stades climatisés au milieu du désert par 50° C à l'ombre. Les princes de l'émirat et les mafias de la finance les payent entre 180 et 240 euros par mois, heures supplémentaires comprises, et les « salaires » sont loin d'être toujours versés. Malgré les précautions policières invraisemblables prises par le Qatar pour éviter que la situation réelle de ces travailleurs étrangers ne soit connue à l'extérieur, le quotidien britannique *The Guardian* a publié, le 28 septembre 2013, l'information de la mort de quarante-quatre ouvriers népalais en août dernier, victimes de leurs conditions épouvantables de vie et de travail, dénoncées dans ce journal du même jour par un reportage insoutenable sur

la réalité de l'esclavagisme régnant sur et autour des chantiers en cours. Le fait de l'organisation de l'épreuve dans un pays soumis à une dictature féroce, où les travailleurs, même les footballeurs professionnels, doivent avoir un visa de sortie pour pouvoir rentrer chez eux et n'ont absolument aucun droit sans un visa de résidence, est évidemment un atout maître pour les taux d'exploitation réalisés par les grandes sociétés multinationales du bâtiment et des travaux publics (BTP) comme Bouygues et Vinci. Au Qatar règne le « kafala », système de travail

forcé qui enchaîne complètement l'ouvrier à son employeur, rêve des capitalistes et investisseurs financiers du monde entier. Au moment où la planète football s'interroge pour savoir qui, de Ribéry ou de Ronaldo, décrochera le Ballon d'Or 2013, le capital financier a déjà voté : pour lui, c'est le Qatar.

C'est pour toutes ces raisons totalement exceptionnelles que les vingt-trois membres du comité exécutif de la FIFA ont choisi ce petit émirat où plusieurs journalistes ont connu le goût de la prison pour avoir essayé d'enquêter sur les conditions réelles de la situation politique, financière et sociale du pays. Michel Platini, un des rares dignitaires de la FIFA à être un ancien footballeur professionnel de réel talent, avait d'abord opté pour un autre choix, celui des États-Unis. Il changea d'avis après une réunion avec l'ancien président Sarkozy, au moment des discussions pour permettre le rachat du PSG par le Qatar et offrir à ce dernier de nouveaux marchés en France pour ses investissements financiers. Il faut savoir aussi que le fils de Platini, avocat d'affaires, est chargé des intérêts européens du fonds Qatar Sports Investments, nouveau propriétaire du PSG depuis 2012. Le scandale frappe désormais la FIFA elle-même, dont les responsables sont

Le chiffre

320

C'est, en milliards d'euros, le chiffre d'affaires de l'ensemble des paris sportifs engagés en 2012 avec des opérateurs dont 80 % sont dans l'illégalité. Les deux tiers sont générés par les paris sur les matchs de football. 500 milliards d'euros sont prévus en 2014 avec le Mondial. Ce chiffre colossal ne représente qu'une faible partie de tous les flux financiers liés à cette véritable industrie qu'est devenu le football moderne (médiatisation, sponsoring, équipementiers...).

évidemment bien incapables de répondre à la question d'évidence que tout le monde se pose : comment a-t-on pu faire un tel choix en sachant que cette compétition internationale se déroulerait en été sous les chaleurs accablantes de l'émirat ? Au dernier conseil fédéral de l'institution, clans et coteries se sont déchirés, chacun défendant à l'aveugle ses prébendes colossales des marchés liés à l'activité de la FIFA, sur fond de corruption généralisée. Depuis, c'est le délire.

Les organisateurs qataris affirment qu'ils peuvent fermer et climatiser les huit stades nécessaires pour la compétition ! Le président de la FIFA, Joseph Blatter — semblant largement dépassé par les événements et de plus en plus contesté — propose, lui, que la compétition soit organisée en hiver en décalant le calendrier. Le principe est accepté par l'Union européenne des associations de football (UEFA).

Autrement dit, les instances internationales du football elles-mêmes proposent d'organiser un chaos inimaginable en bouleversant les calendriers de nombreux championnats nationaux (en France, ce serait au minimum treize matchs à déplacer et l'impossibilité de clore la saison avant le 30 juin) de la plupart des pays pour ne pas avoir à retirer au Qatar l'organisation du Mondial ! Ce scandale politique éclabousse la Fédération française de football aussi bien que le gouvernement français (car celui-ci exerce la tutelle de l'Etat sur la fédération), qui se soumettent aux exigences, non pas de l'organisation du sport le plus populaire en France, mais aux exactions les plus sordides du capital financier, pour qui le football n'est qu'un jeu financier parmi d'autres. Nous aurons certainement l'occasion d'y revenir à propos de la Coupe du monde au Brésil l'été prochain...

Eclairage

Pétrole, gaz, un pays immensément riche

Dans la remarquable biographie qu'il a consacrée à Christian Gourcuff (1), actuel entraîneur de l'équipe de Lorient, figure emblématique des amoureux du « beau football », Loïc Bervas raconte : « En août 2002, quand Christian Gourcuff débarque dans la capitale Doha pour prendre la direction technique d'un club, le mini-Etat du Qatar, en forme de doigt tourné vers le golfe Persique, indépendant en 1971 après avoir été sous protectorat anglais depuis 1916, est devenu immensément riche, grâce à l'exploitation du pétrole d'abord et surtout, ensuite, du gaz naturel offshore du North Field dans les années 1980, deux ressources à partir desquelles il a développé des industries lourdes (...). C'est l'époque de la construction de stades somptueux, au détail près qu'ils sont presque vides de spectateurs. » Retraçant la carrière de cet entraîneur adepte d'un football où le jeu apporte plaisir aux joueurs comme aux spectateurs, à contre-courant des exigences du résultat immédiat quels que soient les moyens pour les obtenir (de la « casse » des adversaires au trucage des matchs), Loïc Bervas peint avec ironie ce football qatari où le président du club, membre de la dynastie régnante des Al-Thani, sirotant son thé à la menthe sur le bord de la pelouse, dicte ses ordres à l'entraîneur, dans un pays où 80 % de la population résidente est composée de travailleurs immigrés surexploités et entassés dans des cabanes ou sous des tentes et n'a ni le temps ni les moyens d'assister aux matchs. Les vrais amoureux du football aimeront ce livre retraçant le combat d'un homme pour qui le football peut être un sport admirable, voire artistique, quand il résiste à la dictature des financiers et de leurs serviteurs politiques. M. L. ■

(1) *Christian Gourcuff, un autre regard sur le football*, par Loïc Bervas, Liv' éditions, Cap diffusion.

CINÉMA

The Immigrant

Un film de James Gray



Il nous avait laissés éblouis par *Two Lovers*, en 2008. Puis plus rien. James Gray revient enfin avec ce très beau film, âpre et lyrique, tout en retenue mais somptueux.

En 1921, Ewa et Magda, deux sœurs polonaises, arrivent à Ellis Island. Grâce à Bruno, qui est en réalité proxénète, Ewa entre à New York alors que sa sœur est mise en quarantaine. Prête à tout pour la retrouver, elle se plie aux exigences de Bruno. L'intrigue est simple. C'est une plongée dans l'enfer avant la rédemption et le salut, un drame très sévère sur la société américaine et ses fondements, sublimé par le classicisme maîtrisé de la mise en scène, par la superbe photo de Dariusz Khondji et l'interprétation remarquable de Marion Cotillard et Joaquin Phoenix. Certes, on peut être agacé par la religiosité du trajet, mais celle-ci n'est en réalité qu'un matériau pour faire de cette aventure un mélodrame intime et métaphysique : Gray emprunte les voies tracées par des romanciers du XIX<sup>e</sup> et de grands cinéastes du muet, de Hugo à Borzage via Dostojewski ou Griffith. A. V. ■

La Vénus à la fourrure

Un film de Roman Polanski

Roman Polanski a monté la énième version de *La Vénus à la fourrure*. Il y a mis le talent, disons même la virtuosité qui, depuis ses premières œuvres en Pologne, puis aux États-Unis ou en France, surprend et séduit les critiques et le public. Ses chefs-d'œuvre sont tellement nombreux que si on voulait en dresser la liste, l'espace alloué

à cet article ne suffirait pas. Cette réalisation est tirée d'un roman. Et c'est dans le huis clos d'un vieux théâtre que deux personnages dialoguent, ou plutôt s'affrontent. Lui, c'est celui qui a adapté l'œuvre de l'Autrichien Sacher-Masoch (celui qui a prêté son nom au masochisme), parue en 1870. Il vient de finir d'auditionner les candidats aux rôles de la pièce. Il est excédé par leur médiocrité, et il est pressé de rentrer chez lui où l'attend sa compagne. Elle, c'est une jeune comédienne vulgaire et ambitieuse. Et elle est décidée à passer l'audition. On va vite apprendre qu'elle connaît la pièce par cœur et qu'elle est douée.

Elle veut que son interlocuteur lui serve de partenaire et elle va passer progressivement du statut de dominée, ou plutôt de refusée, à celui de dominatrice, de plus en plus belle, prenant l'ensemble des initiatives. Son rôle est joué de façon envoûtante par Emmanuelle Seigner, l'épouse du réalisateur, qui a en face d'elle Mathieu Amalric, double fictionnel de Polanski. On a compris cela dans la première demi-heure. On le goûte pendant la demi-heure suivante. Le propos s'étire encore jusqu'à la fin du film. On pourra répondre qu'un des ressorts de la tragédie est que le spectateur connaît l'histoire et attend, pris de terreur et de pitié, l'issue fatale. Mais ce film n'est pas une tragédie. C'est plutôt une comédie dont la thèse — classique — serait que la femme n'est pas la victime de l'homme mais plutôt son bourreau, thèse on ne peut plus douteuse. A.-M. M. ■

Votre librairie La SELIO

Tél.-Fax : 01 42 46 09 53 / E-mail : selio4@wanadoo.fr